



Le réseau
de transport
d'électricité

Création d'une ligne aérienne à 2 circuits 400 000 volts entre Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint-Vincent

Instance locale de concertation
du 30 janvier 2024



Réunion de l'instance locale de concertation

Mardi 30 janvier 2024

- Christophe MIRMAND : Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet des Bouches-du-Rhône, coordonnateur du projet
- Frédéric LOISEAU : Représentant de la préfecture du Gard
- Victor Grondain : DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Service Energie et Logement
- Sébastien FOREST : DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Directeur
- Christophe BERASSEN : RTE, Directeur du Centre Développement Ingénierie Marseille
- Pascale HENAFF : RTE, Responsable du projet
- Fabienne ALVAREZ : GÉONOMIE



1 - Le cadre réglementaire et la concertation

2 - Les éléments validés lors de la première réunion de concertation

3 - La méthodologie appliquée pour la définition des hypothèses de fuseaux

4 - La présentation des hypothèses de fuseaux

5 - Le calendrier et les grandes étapes du projet



Le réseau
de transport
d'électricité

1

Le cadre réglementaire et la concertation

.....



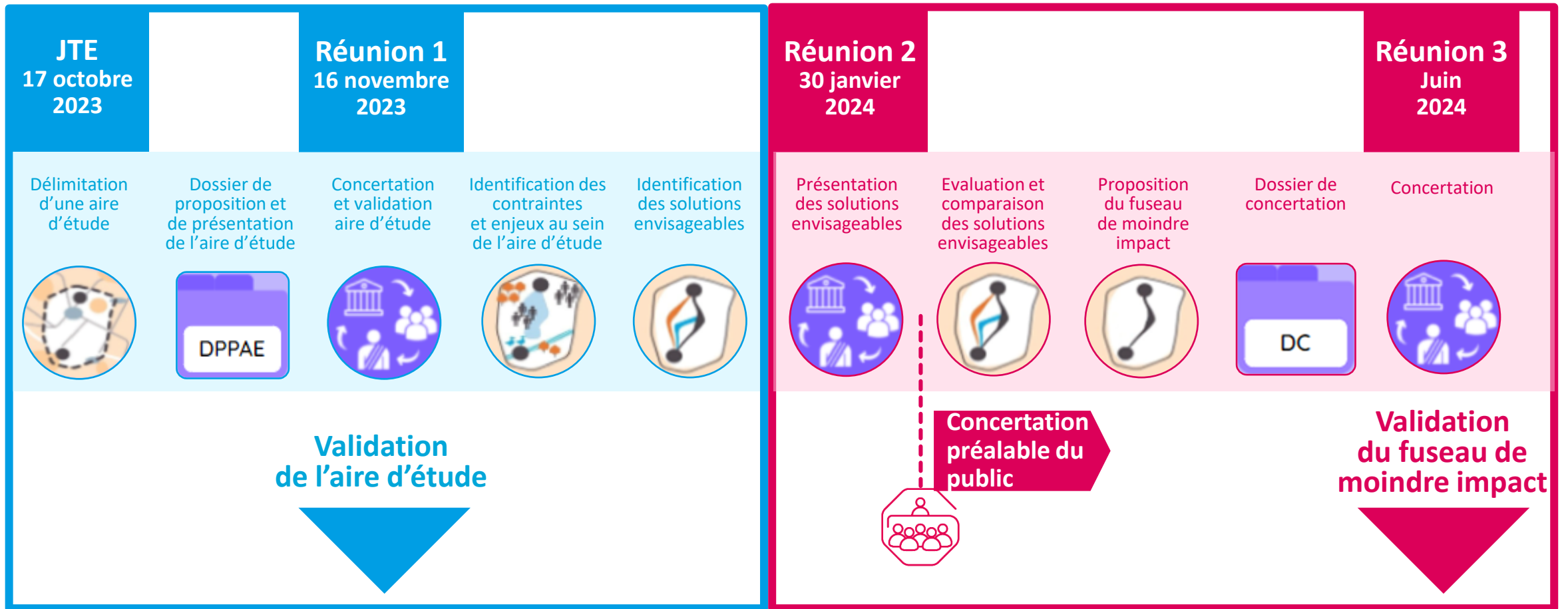
**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le cadre réglementaire

Tout projet d'ouvrage doit faire l'objet d'une justification technico-économique et d'une concertation, visant à préparer les étapes réglementaires de son autorisation.

La concertation



La concertation avec le public



La concertation préalable, sous l'égide du préfet, commencera à l'issue de la deuxième réunion de concertation

pour une durée de 2 mois (12 février - 7 avril 2024) :



2

Les éléments validés lors de la réunion de concertation du 16 novembre 2023

- *Le projet de création d'une ligne à 400 000 volts entre les postes électriques de FEUILLANE et JONQUIÈRES, distants d'environ 65 km*
- *L'aire d'étude associée au projet*

Allier neutralité carbone et souveraineté énergétique à horizon 2030

➤ Neutralité carbone



Réduire de **55%** les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (réf. 1990)
(Fit for 55)



Réduire de **35%** les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie d'ici 2030 (réf. 2015)

➤ Souveraineté énergétique



Atteindre **33%** d'énergie d'origine renouvelable dans la consommation d'ici 2030



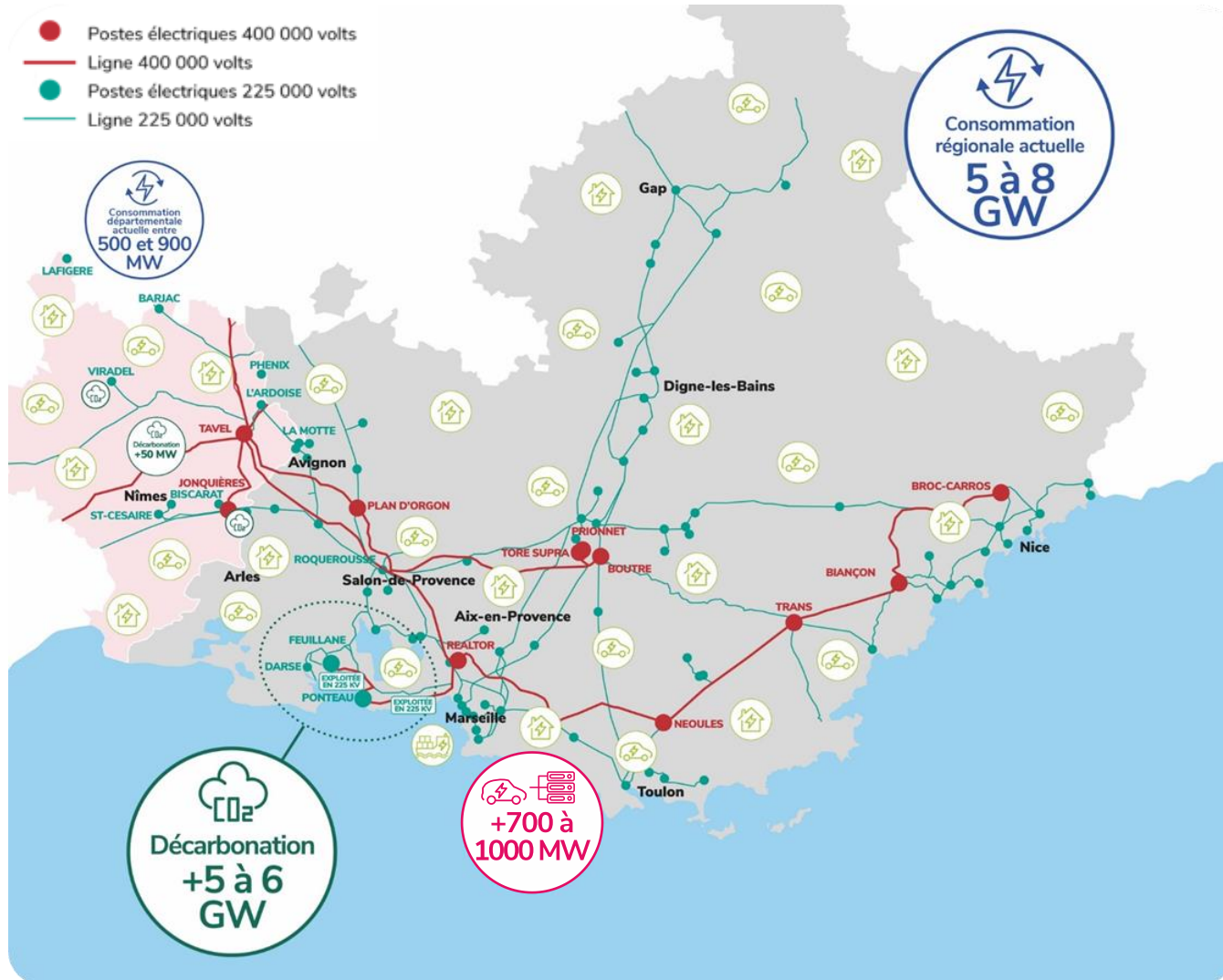
Revalorisation du nucléaire dans le mix énergétique français
(Loi relative à l'accélération du nucléaire du 23 juin 2023)

➤ Révision de la stratégie française sur l'énergie et le climat à venir



- Loi de programmation énergie climat (LPEC) (1ère édition)
- Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3e édition)
- Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 2024-2033)
- Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3e édition)

La sécurité d'approvisionnement régional face à la croissance des besoins électriques








Un déséquilibre entre production et consommation :

La région ne produit en moyenne que 40% de l'électricité qu'elle consomme.



Une consommation régionale qui pourrait quasiment doubler :

-  Développement des Datacenters
-  Évolution des usages des particuliers et du secteur tertiaire
-  Réindustrialisation
-  Décarbonation
-  H2



Les besoins en électricité

Un enjeu de développement du réseau très haute tension pour répondre à la dynamique de décarbonation et de réindustrialisation

Boucles de la Seine
Concertation du public :
27/11/23 au 19/01/24

2-3
GW

Zone du Havre
x3 à 4
Sur les besoins en électricité de l'industrie actuelle et future (H₂ inclus)

12,08 Mt
1,01 Mt
1,96 Mt
2,37 Mt
1,12 Mt

Zone de Dunkerque
x4 à 5
Sur les besoins en électricité de l'industrie actuelle et future (H₂ inclus)

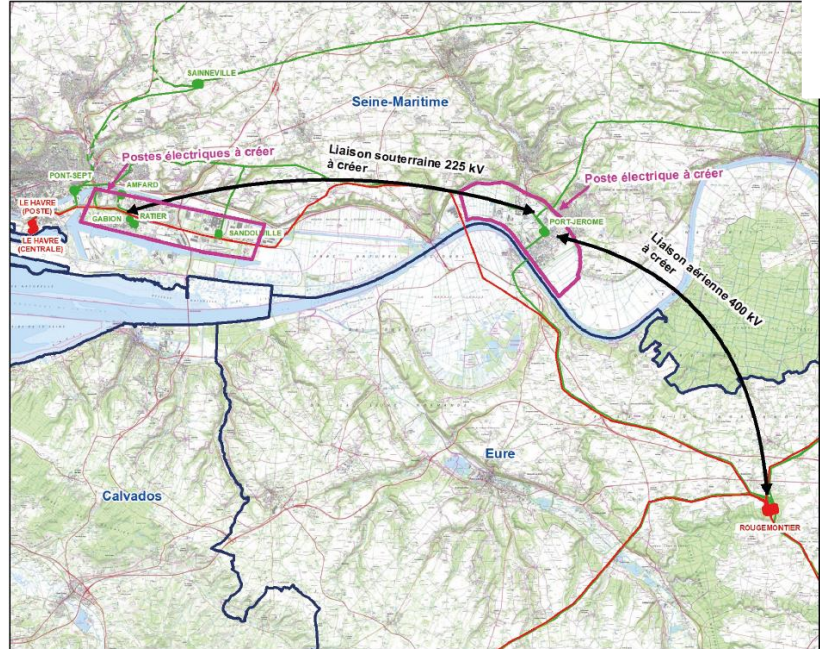
3-4
GW

Dunkerque
Concertation du public :
22/03 au 26/04/23

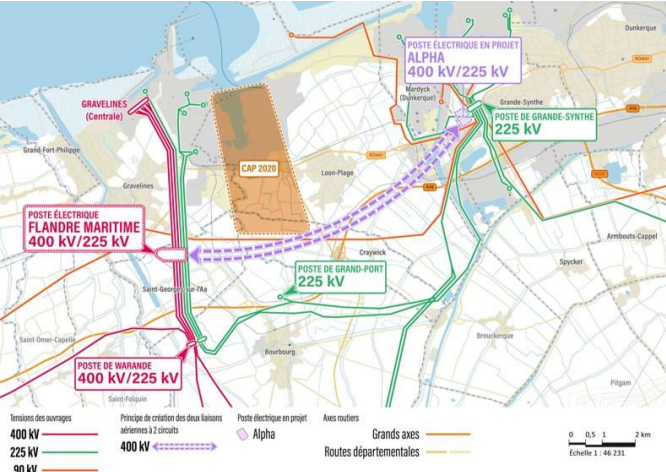
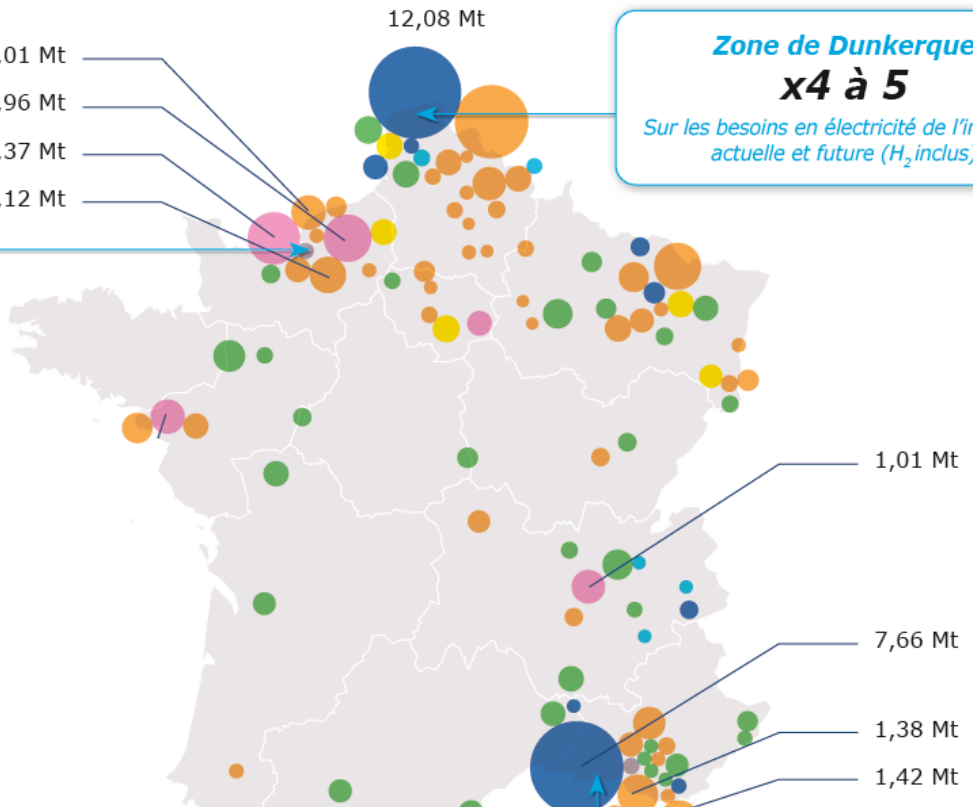
Zone de Fos-sur-Mer
x4 à 5
Sur les besoins en électricité de l'industrie actuelle et future (H₂ inclus)

5-6
GW

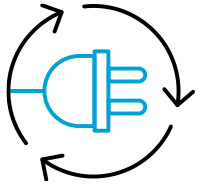
Feuillane - Jonquières
Concertation du public:
12/02 au 07/04/24



avril 2024



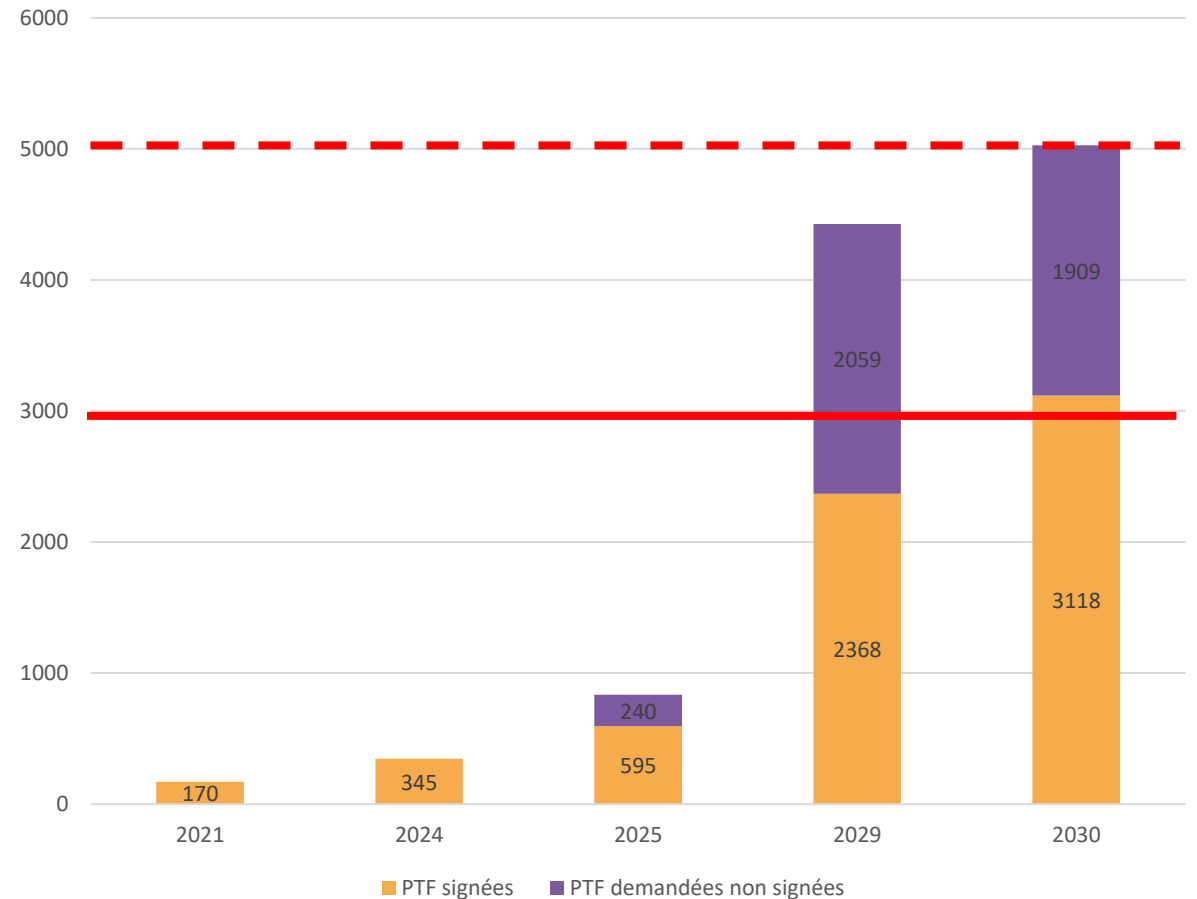
Dynamique des demandes de raccordement



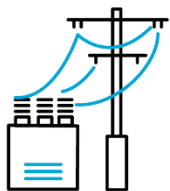
Sur la seule zone industrialo-portuaire de Fos - Berre, 20 demandes de raccordement sollicitées, et **déjà 12 demandes** contractualisées pour **3,4 GW**

- Des demandes qui continuent à arriver
- Un **besoin** d'électricité **considérable**
- Une **dynamique** très **rapide**
- Une **démarche** de décarbonation **engagée**

Dynamique de la puissance de raccordement dans la ZIP de Fos-sur-Mer (MW)

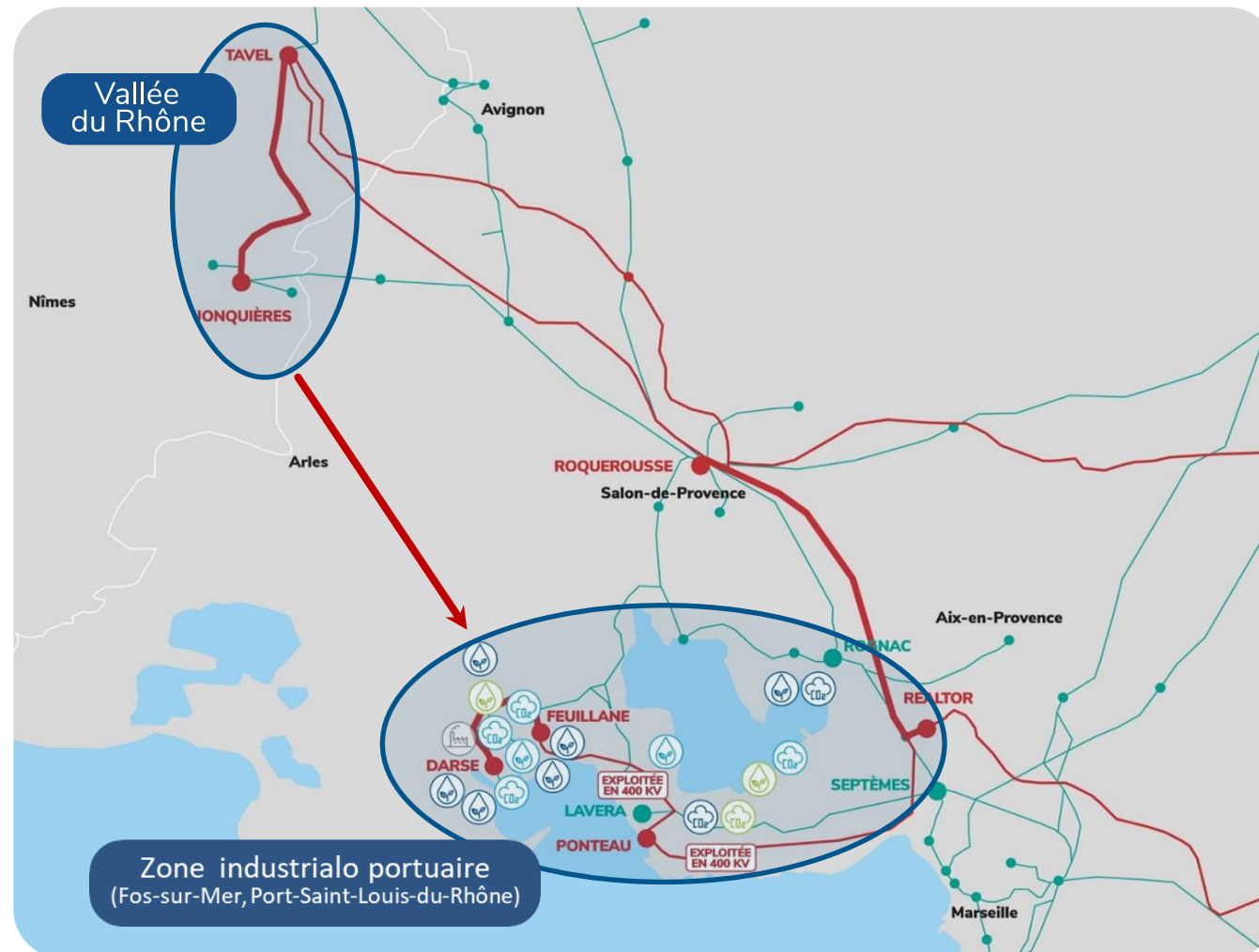


Une nouvelle ligne indispensable pour répondre aux besoins à horizon 2028



Créer une nouvelle ligne électrique aérienne à double circuit, à 400 000 volts.

- Entre les postes électriques de **Jonquières** (Jonquières-Saint Vincent, Gard) et **Feuillane** (Fos-sur-Mer, Bouches-du-Rhône)
- Longueur : **~ 65 km**
- Mise en service attendue : **2028**
- Coût estimé : **~ 300 M€**



L'aire d'étude validée le 16/11/23

5 communes des Bouches-du-Rhône :

- Arles,
- Fos-sur-Mer,
- Port-Saint-Louis-du-Rhône,
- Saint-Martin-de-Crau,
- Tarascon,

5 communes du Gard :

- Beaucaire,
- Bellegarde,
- Fourques,
- Jonquières-Saint-Vincent,
- Vallabrègues.

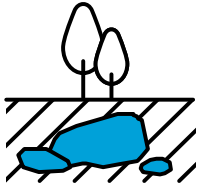


3

La méthodologie appliquée pour la définition des hypothèses de passage des fuseaux

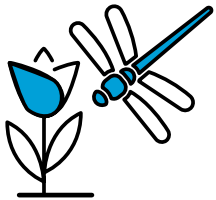
.....

Les principales composantes de l'environnement au sein de l'aire d'étude



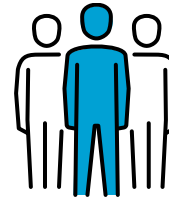
Milieu physique

- *Topographie, eaux superficielles et souterraines*
- *Risques naturels*



Milieu naturel

- *Zones d'inventaires*
- *Protections conventionnelles*
- *Protections réglementaires*
- *Protections par maîtrise foncière*
- *Continuités écologiques*
- *Projets en lien avec la protection de la biodiversité*



Milieu humain

- *Urbanisation et activités économiques*
- *Filières agricoles en présence*
- *Infrastructures, réseaux, servitudes*



Patrimoine et paysage

- *Monuments et sites*
- *Sites et paysages*

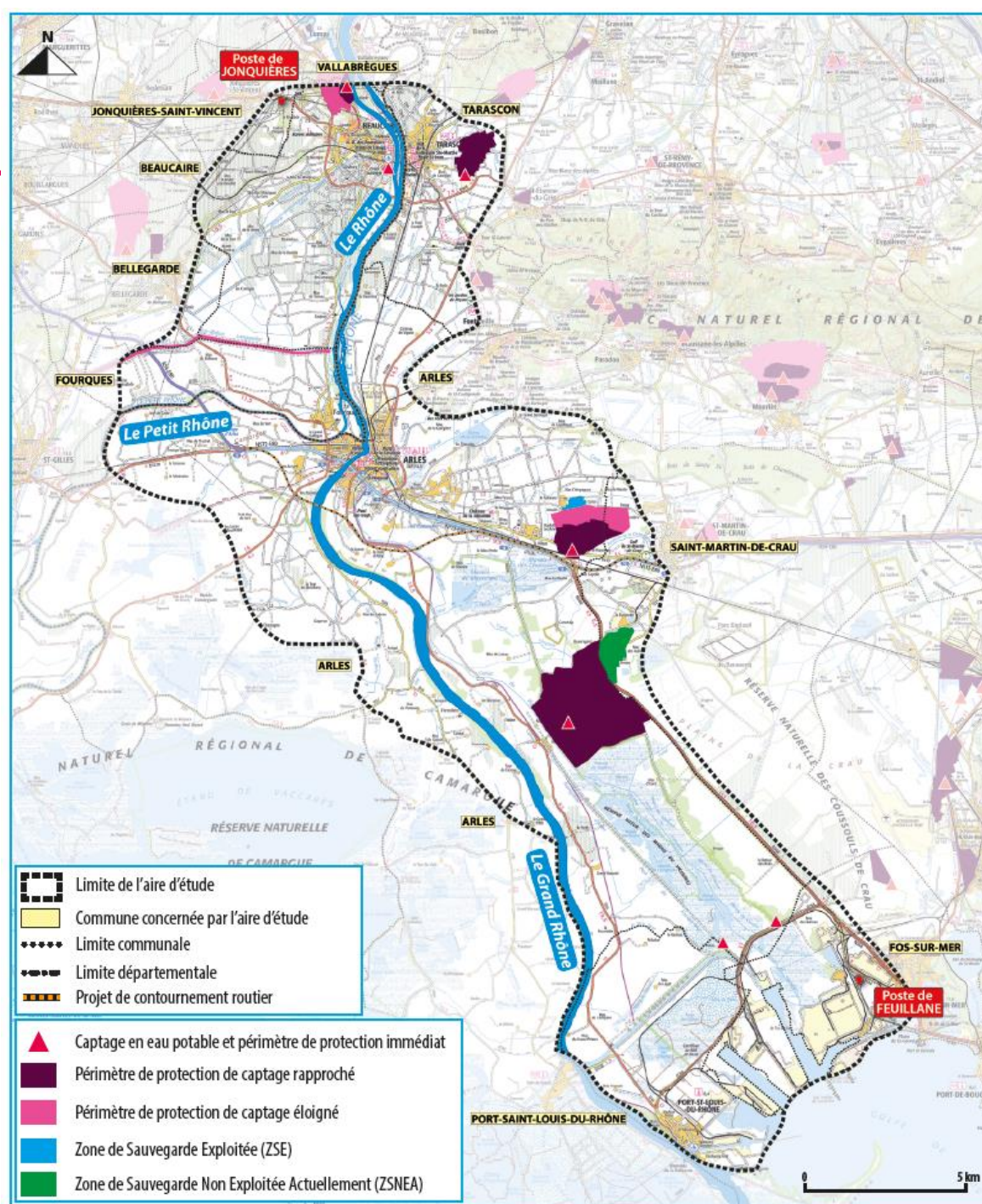
Milieu physique

Topographie, eaux superficielles et souterraines



À retenir

- Une topographie plane à l'exception du massif des Alpilles et des Costières de Nîmes,
- Le Rhône qui se scinde en 2 avec :
 - Le Grand Rhône,
 - le Petit Rhône,
- Le delta du Rhône avec ses plans d'eau, ses marais et ses canaux d'irrigation,
- 8 captages d'eau potable.



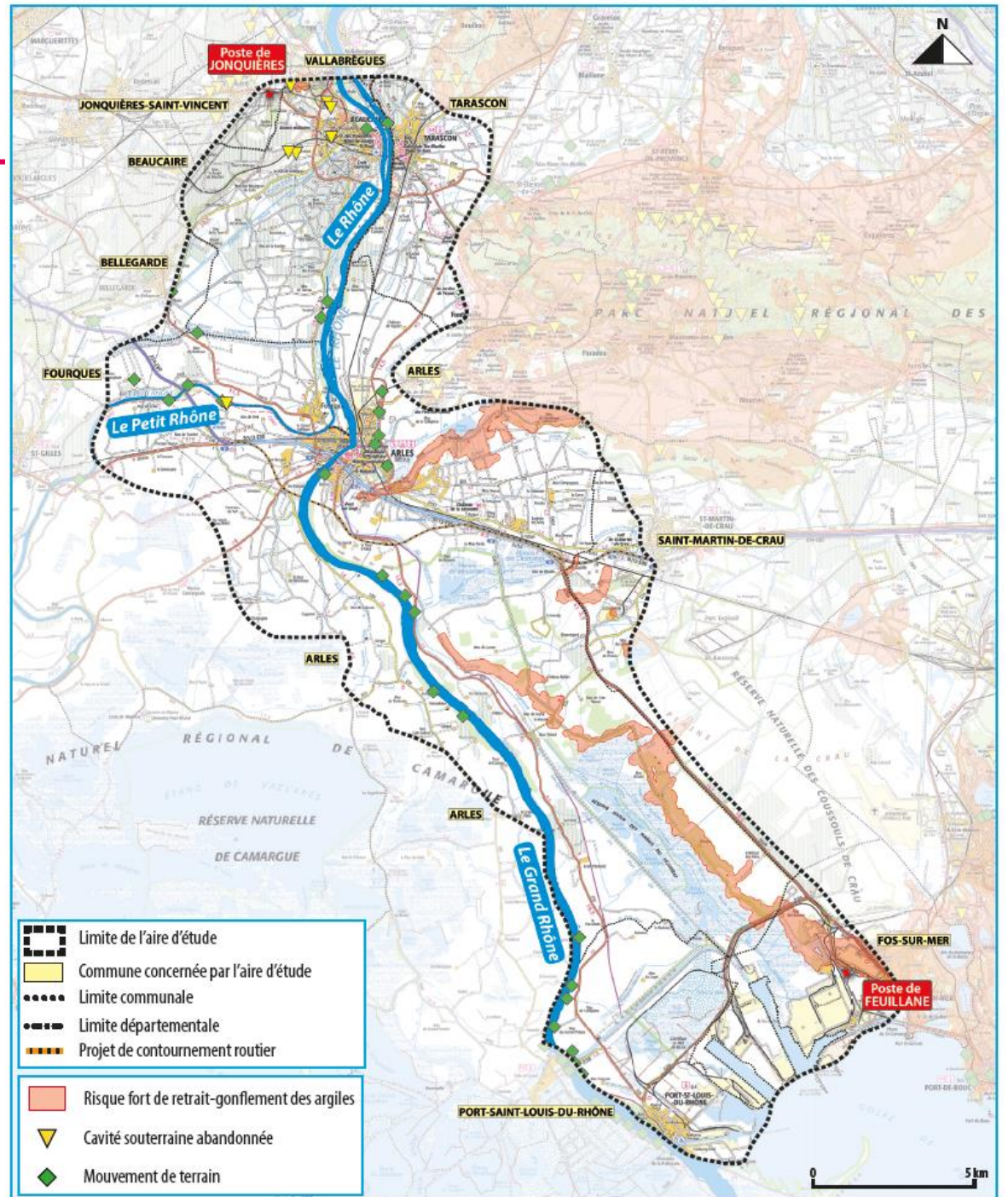
Milieu physique

Risques naturels



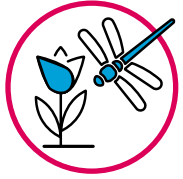
À retenir

- Un risque inondation sur une large part de la zone d'étude,
- Un risque de retrait gonflement des argiles,
- Des mouvements de terrains localisés.



Milieu naturel

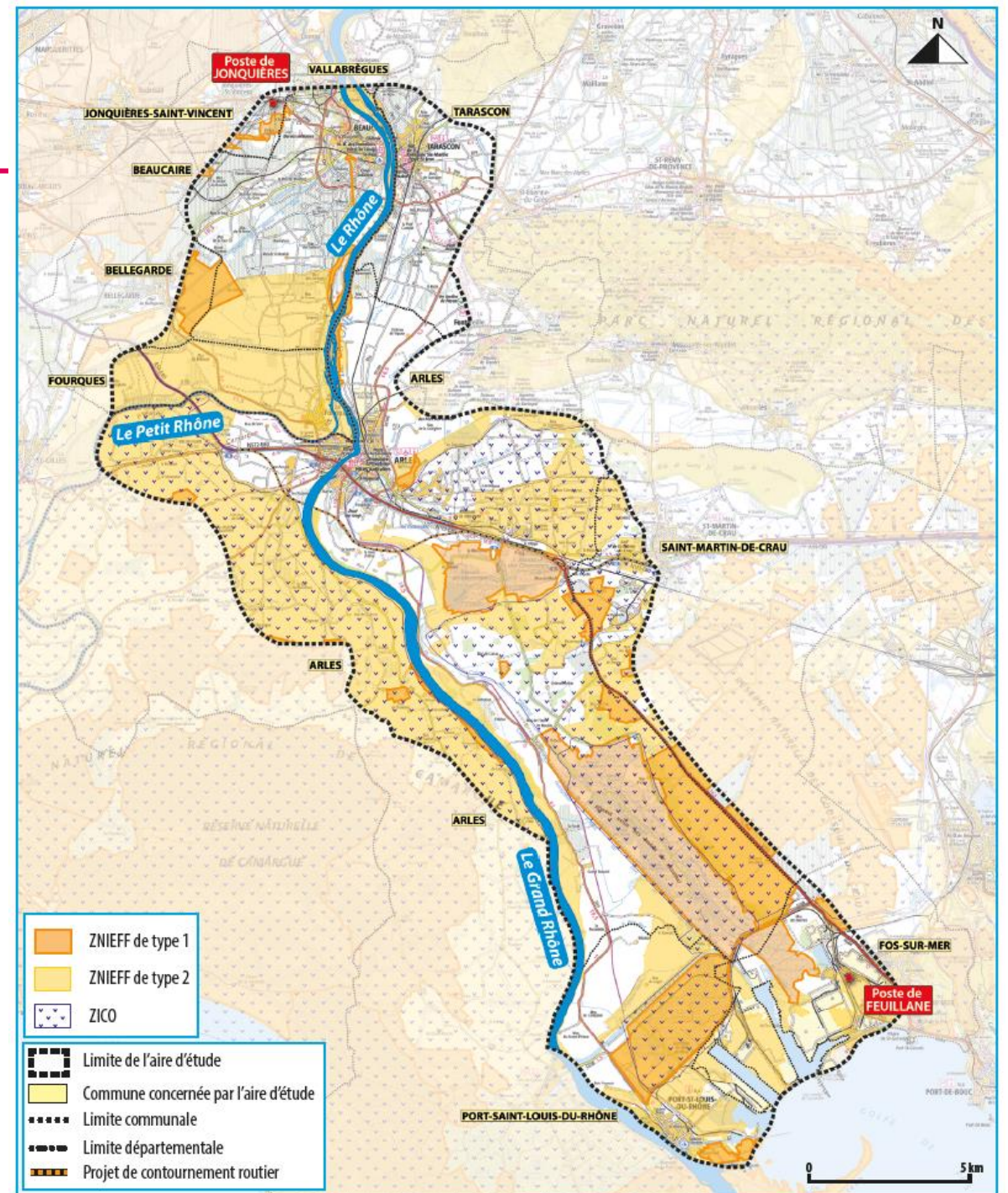
Zones d'inventaires



À retenir

- 10 ZNIEFF type 2 et 18 ZNIEFF de type 1,
- 3 ZICO,

dessinent les contours des zones d'intérêt.



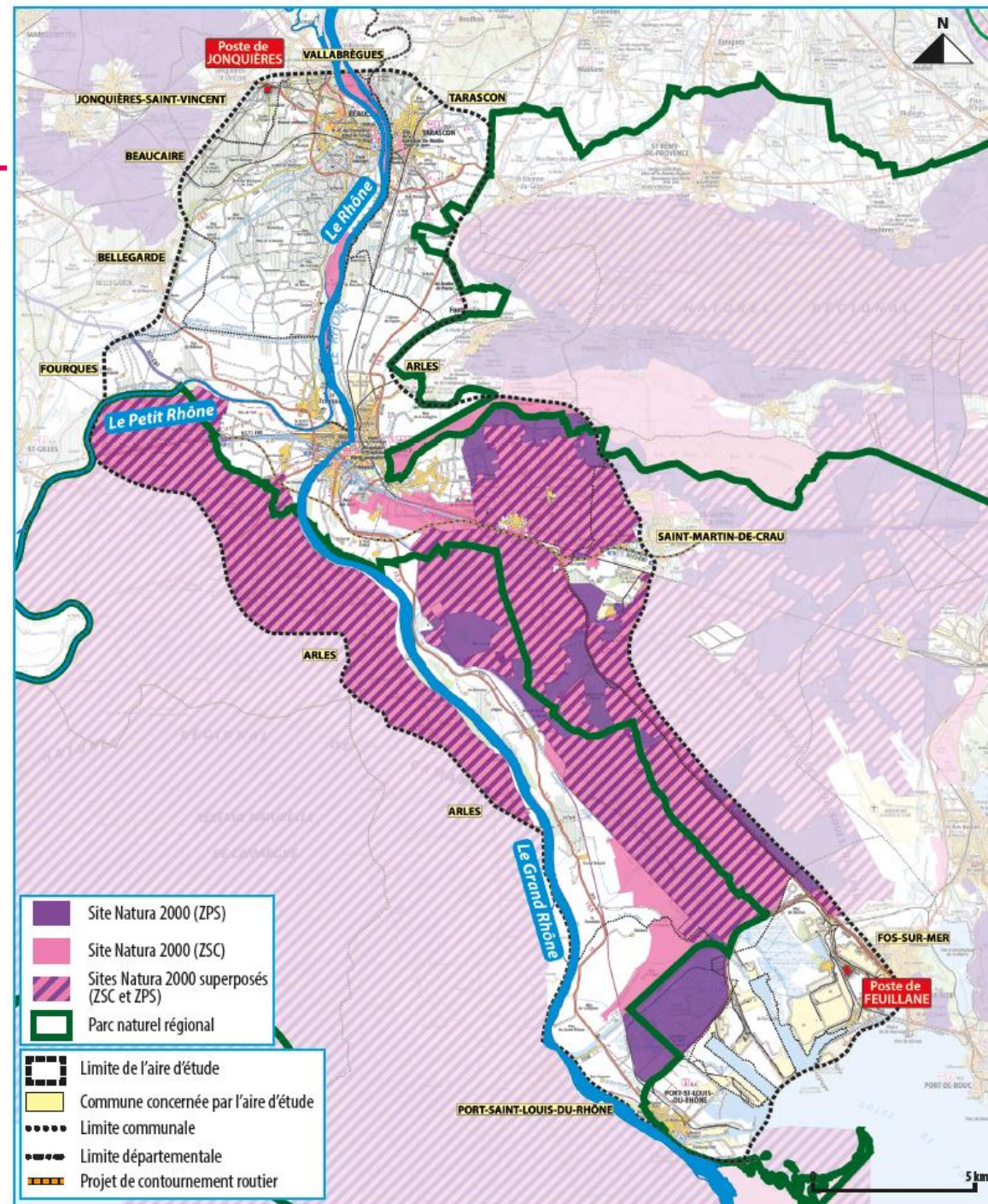
Milieu naturel

Protections conventionnelles



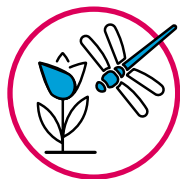
À retenir

- 5 ZSC directive Habitat,
- 3 ZPS directive Oiseaux,
- 2 Parcs Naturels régionaux :
 - PNR de Camargue
 - PNR des Alpilles



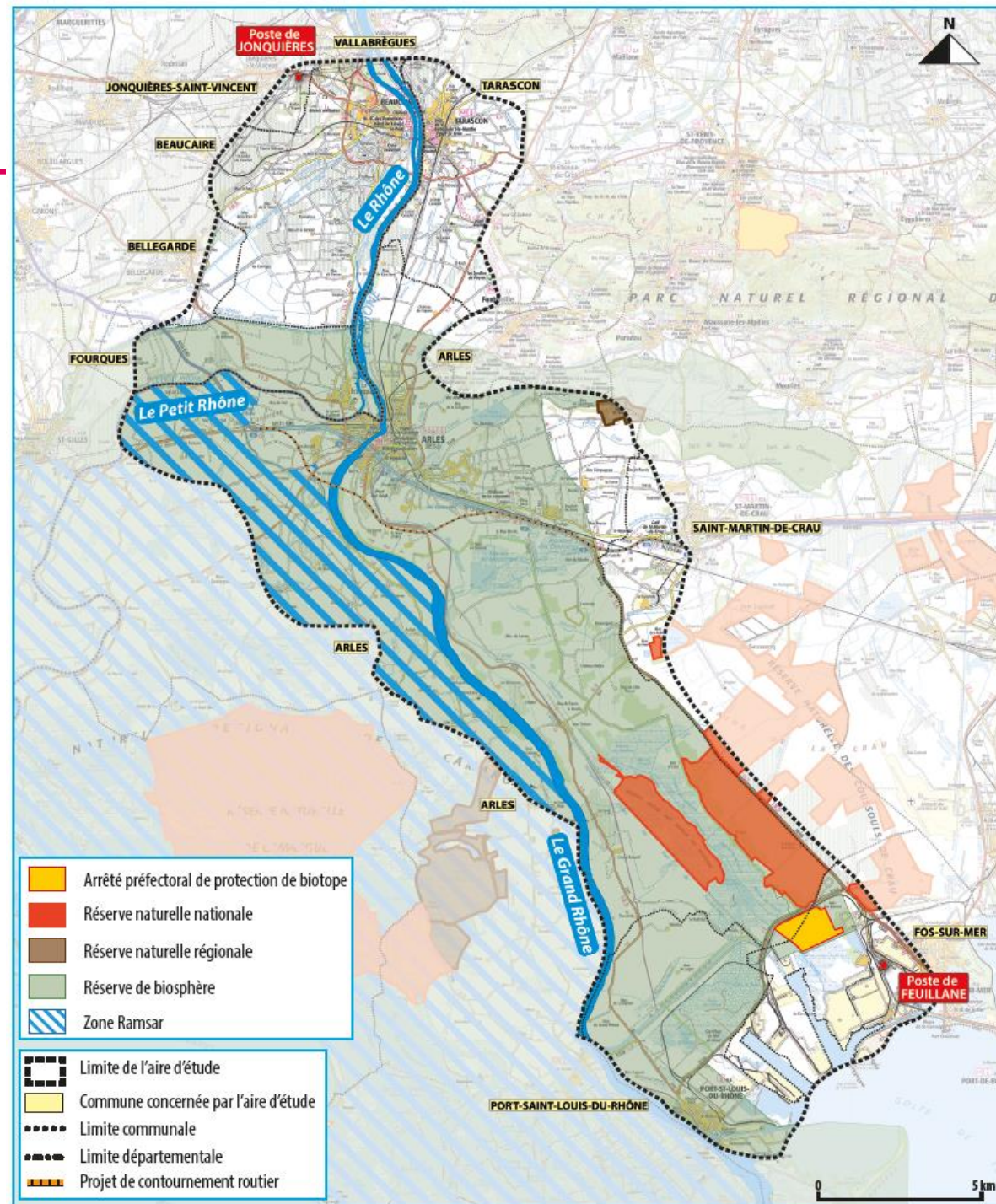
Milieu naturel

Protections réglementaires



À retenir

- 2 APPB,
- 2 réserves naturelles nationales et 1 réserve régionale,
- 1 réserve de biosphère,
- 1 site RAMSAR.



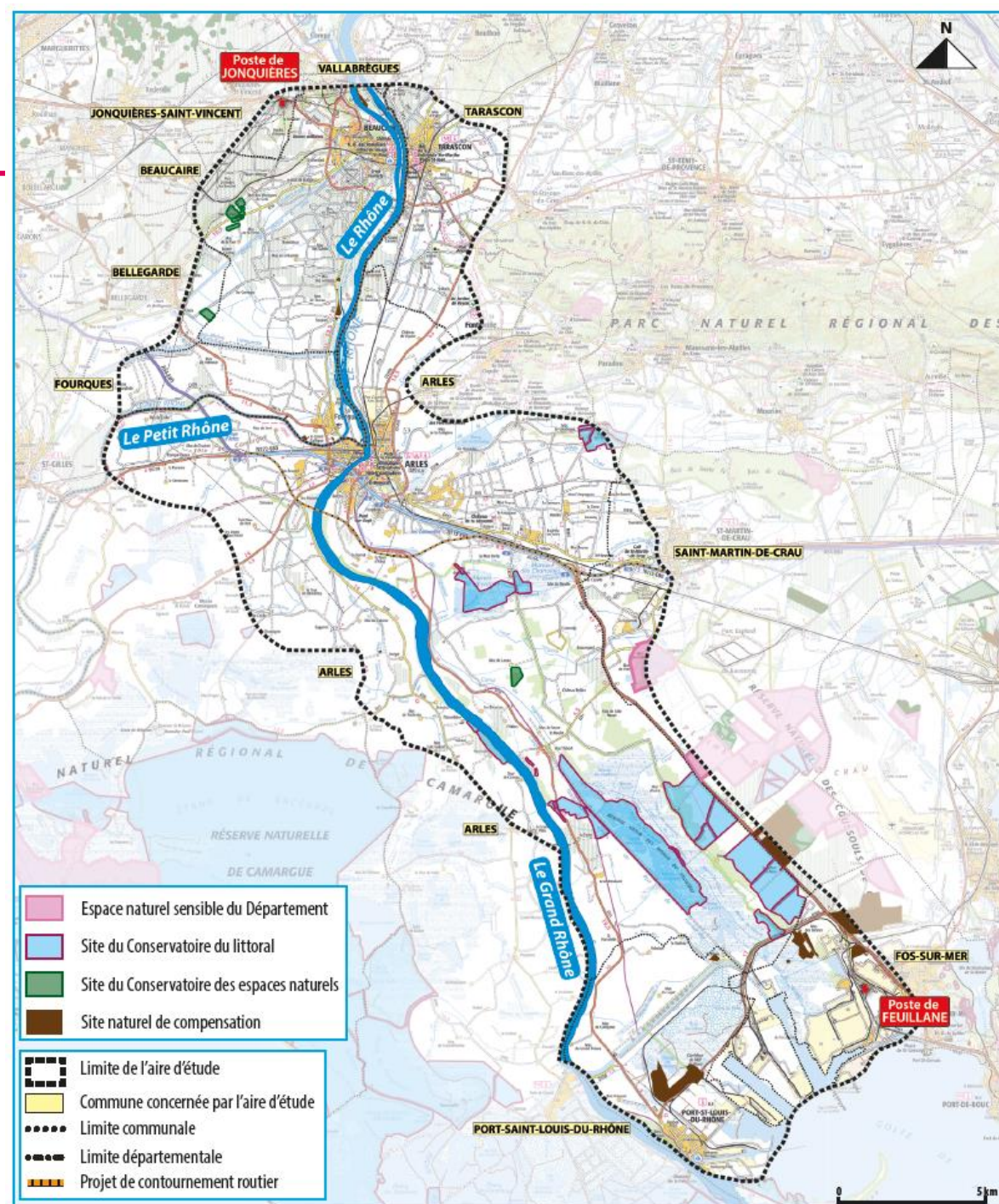
Milieu naturel

Protections par maîtrise foncière



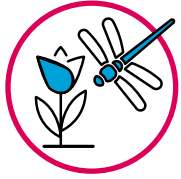
À retenir

- 2 Espaces Naturels Sensibles,
- 3 Sites du Conservatoire des Espaces Naturels,
- 5 sites du Conservatoire du Littoral,
- Plusieurs sites de compensation environnementale.



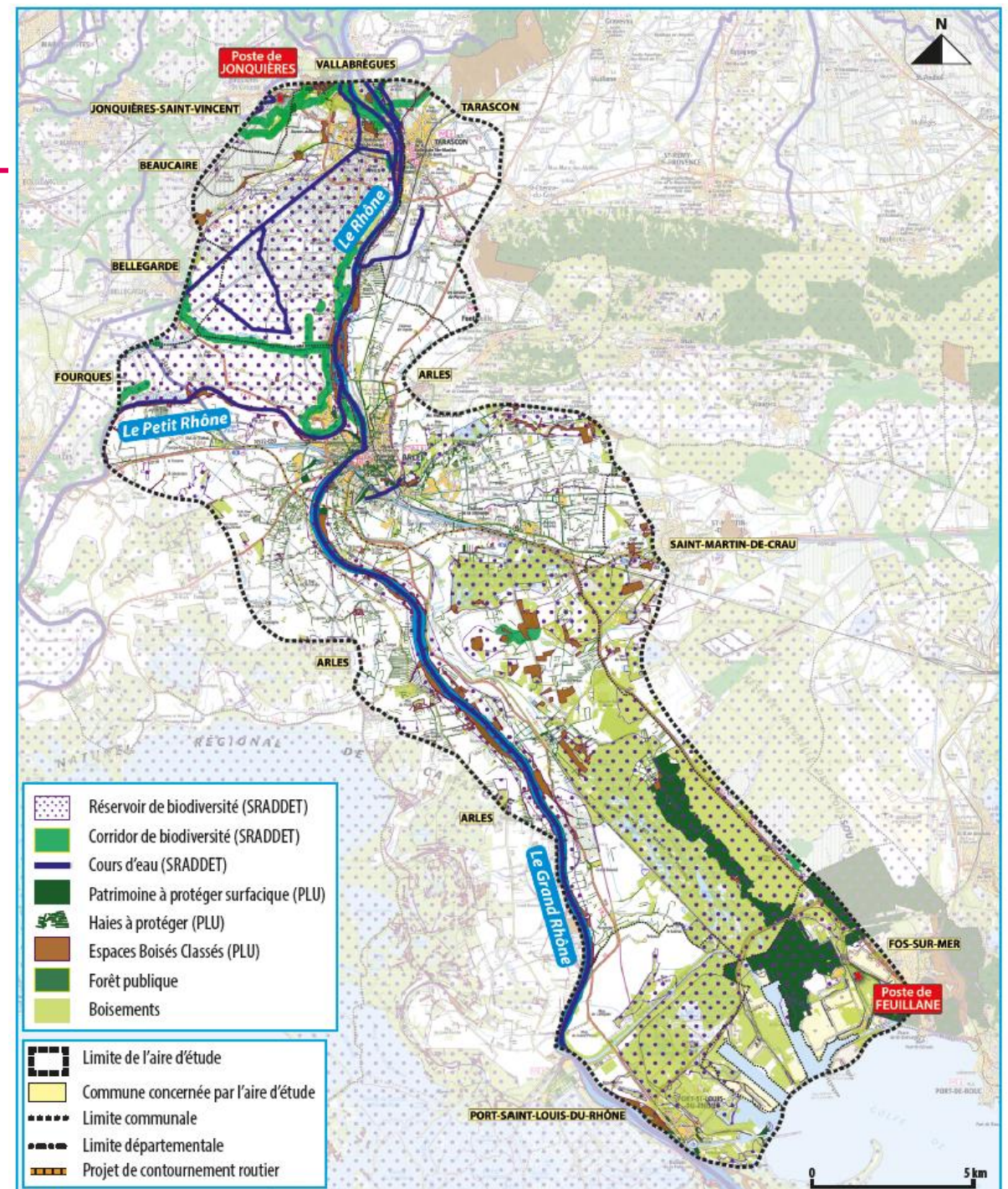
Milieu naturel

Continuités écologiques



À retenir

- Trame verte et bleue (corridors et réservoirs de biodiversité)
- Protections linéaires et surfaciques des documents d'urbanisme (haies à préserver, espaces boisés classés)



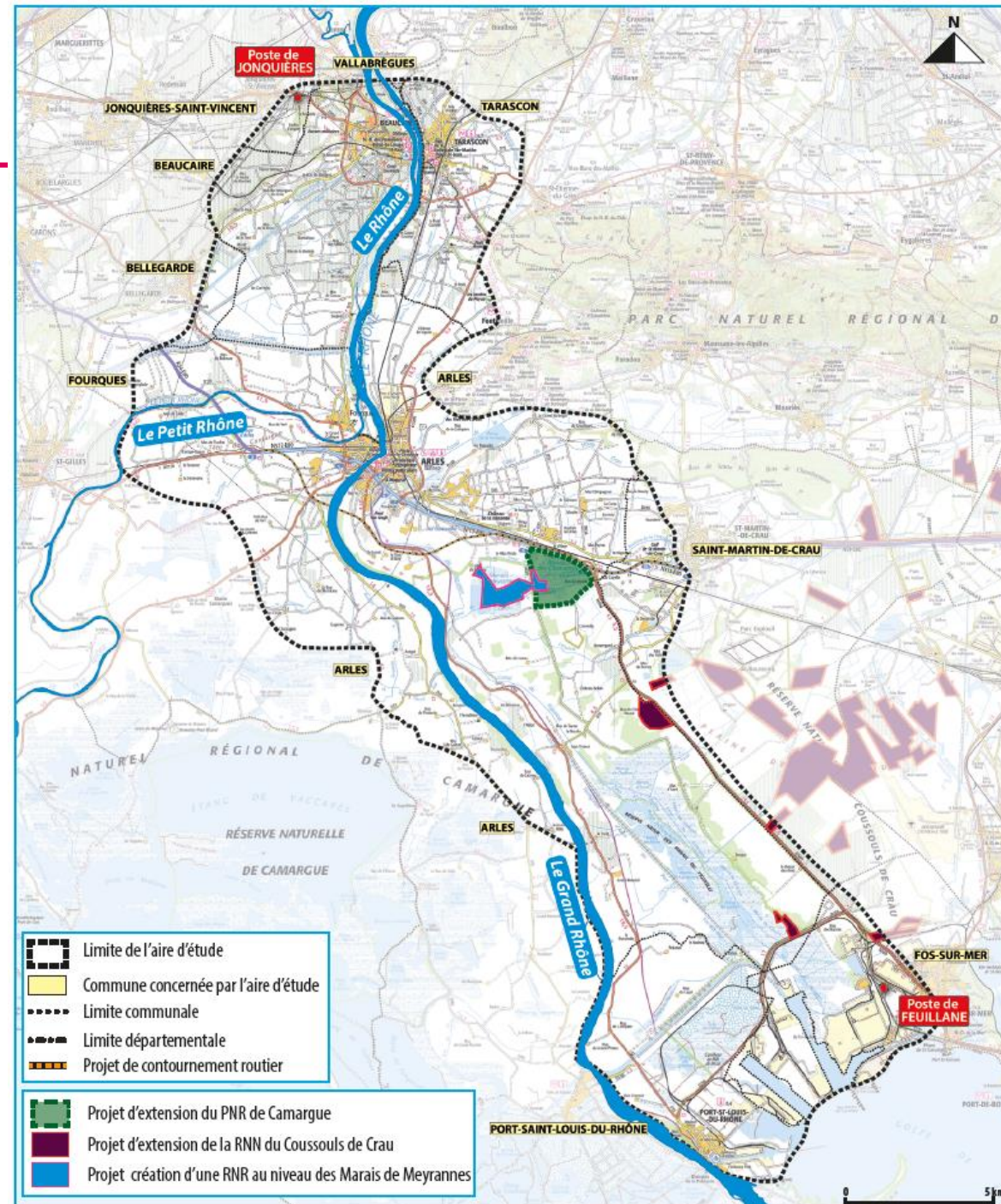
Milieu naturel

Projets en lien avec la protection de la biodiversité



À retenir

- Extension du périmètre du PNR de Camargue,
- Extension de la Réserve des Coussouls de Crau,
- Création d'une RNR au niveau des Marais de Meyrannes.



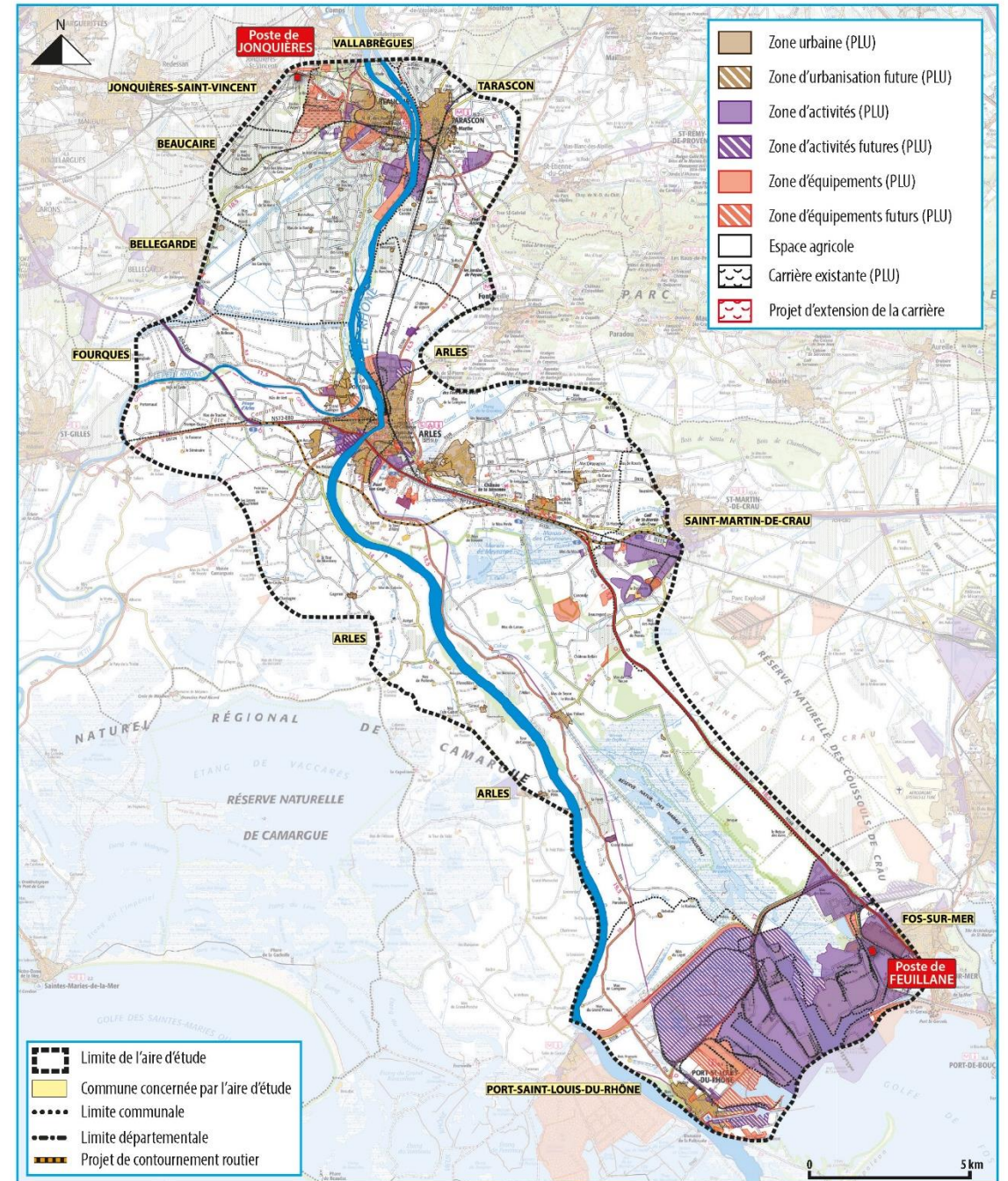
Milieu humain

Urbanisation et activités économiques



À retenir

- Des agglomérations avec un bâti regroupé et un habitat dispersé dans les zones agricoles,
- Une industrie en fort développement :
 - Zone industrialo-portuaire de Fos,
 - Nombreuses zones d'activités à Arles, St-Martin-de-Crau, Tarascon, Beaucaire, Bellegarde...
 - Une activité touristique qui constitue un atout majeur pour le territoire.



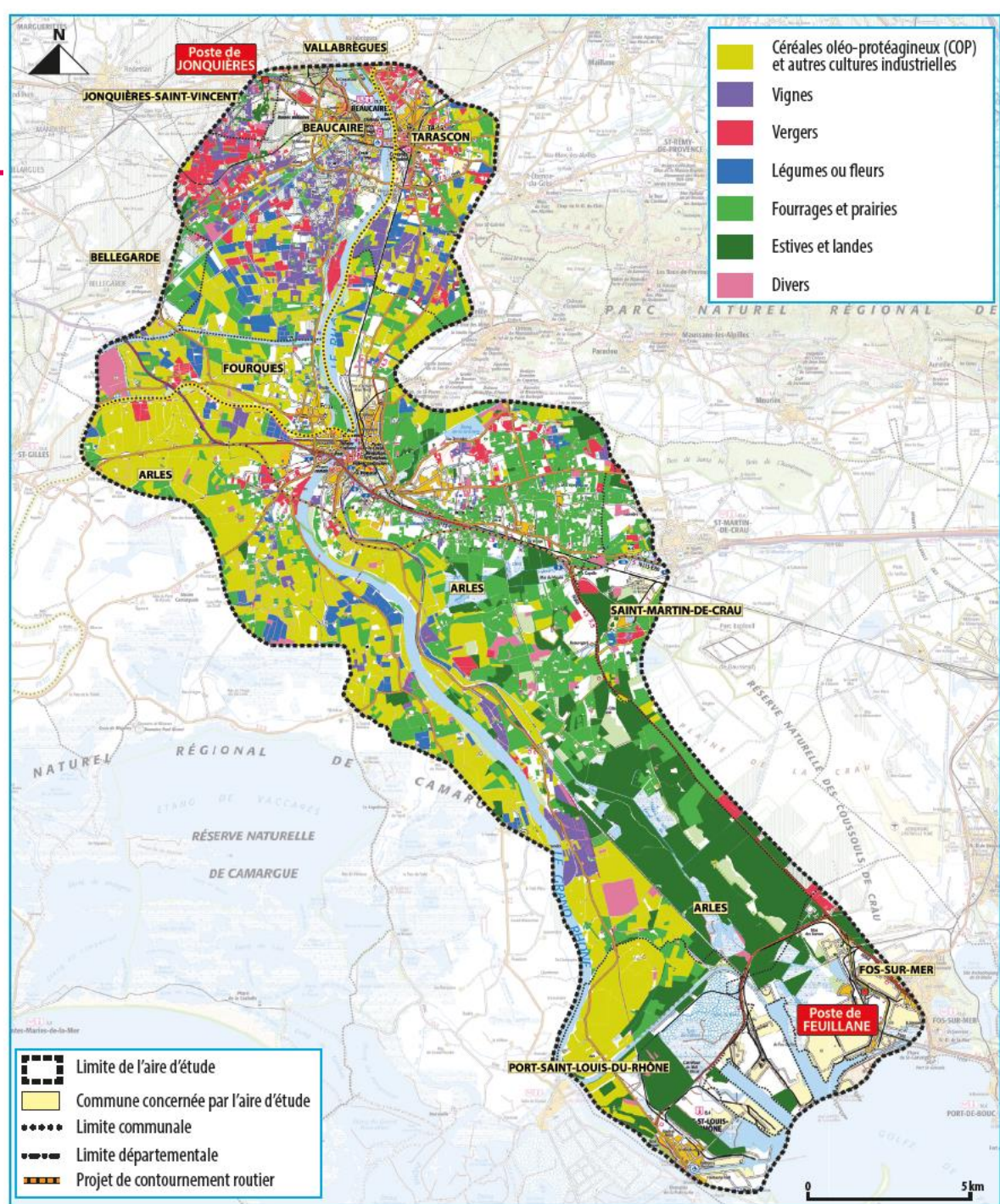
Milieu humain

Filières agricoles en présence



À retenir

- Une agriculture très dynamique, diversifiée et spécifique à la région (cultures maraichères et fruitières, foin de Crau, riz et taureaux de Camargue, vins des Costières de Nîmes...),
- Qui se développe sur des terroirs présentant des caractéristiques particulières souvent liés aux qualités agronomiques des sols
- Qui a fait l'objet d'investissements importants : réseau d'irrigation, système d'arrosages, cultures pérennes (vignes et vergers), plantation de haies coupe-vent, serres...



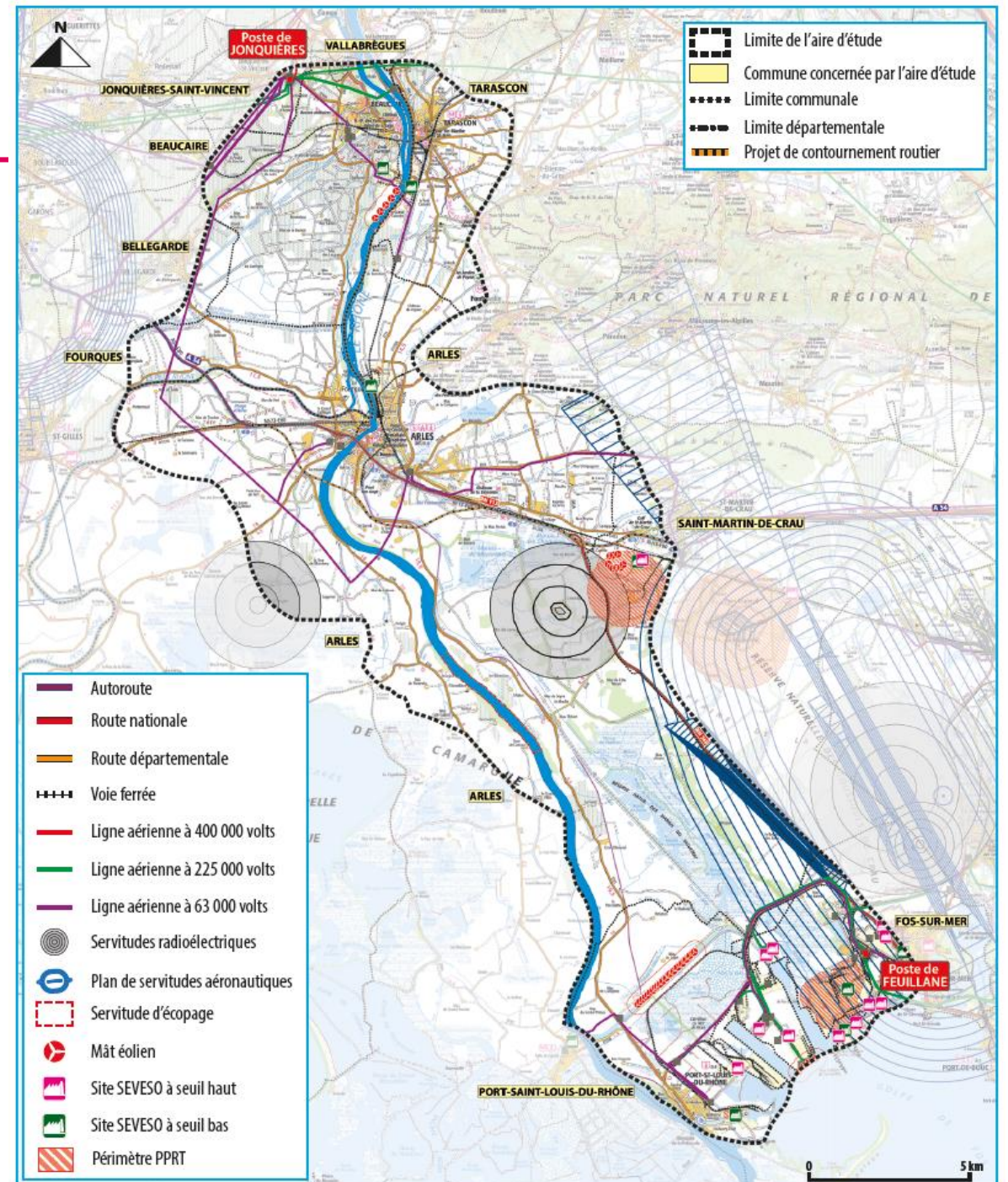
Milieu humain

Infrastructures, réseaux, servitudes



À retenir

- Des infrastructures de niveau régional, voire international (A54, RN113, RN568, RN569),
- Un réseau ferroviaire, avec notamment la LGV Méditerranée,
- De nombreux canalisations de transport de gaz, fluides et carburants,
- Des installations liées aux énergies renouvelables (4 parcs éoliens, parcs photovoltaïques en projet),
- Des servitudes aéronautiques et radioélectriques liées à la base militaire d'Istres-Le Tubé et à l'aéroport de Nîmes.
- Une zone d'écopage au sud de Mas Thibert



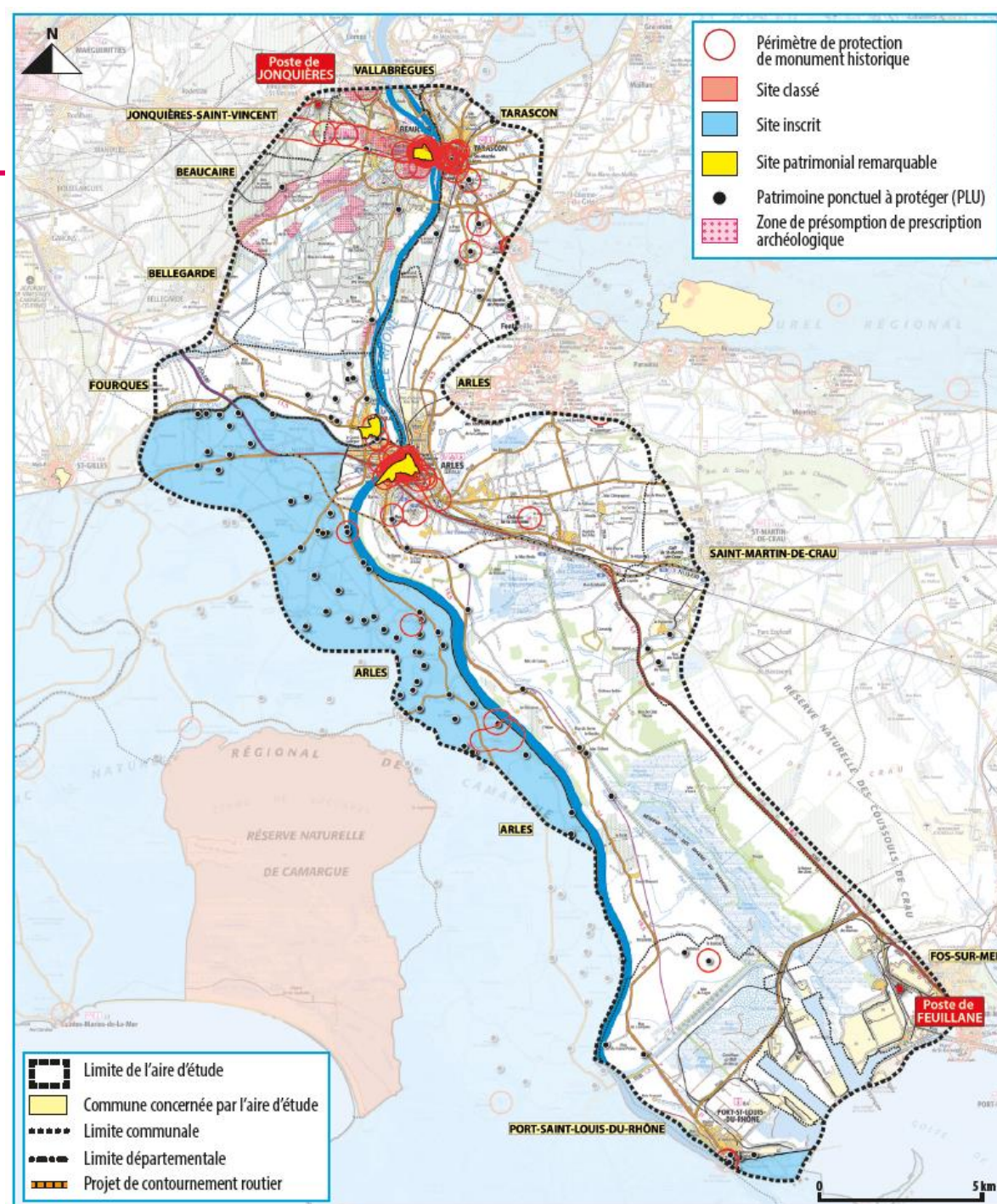
Patrimoine et paysage

Monuments et sites



À retenir

- 143 monuments historiques classés ou inscrits,
- 3 sites patrimoniaux remarquables (SPR),
- 2 sites classés et 2 sites inscrits ;
- Des zones de présomption de prescription archéologique



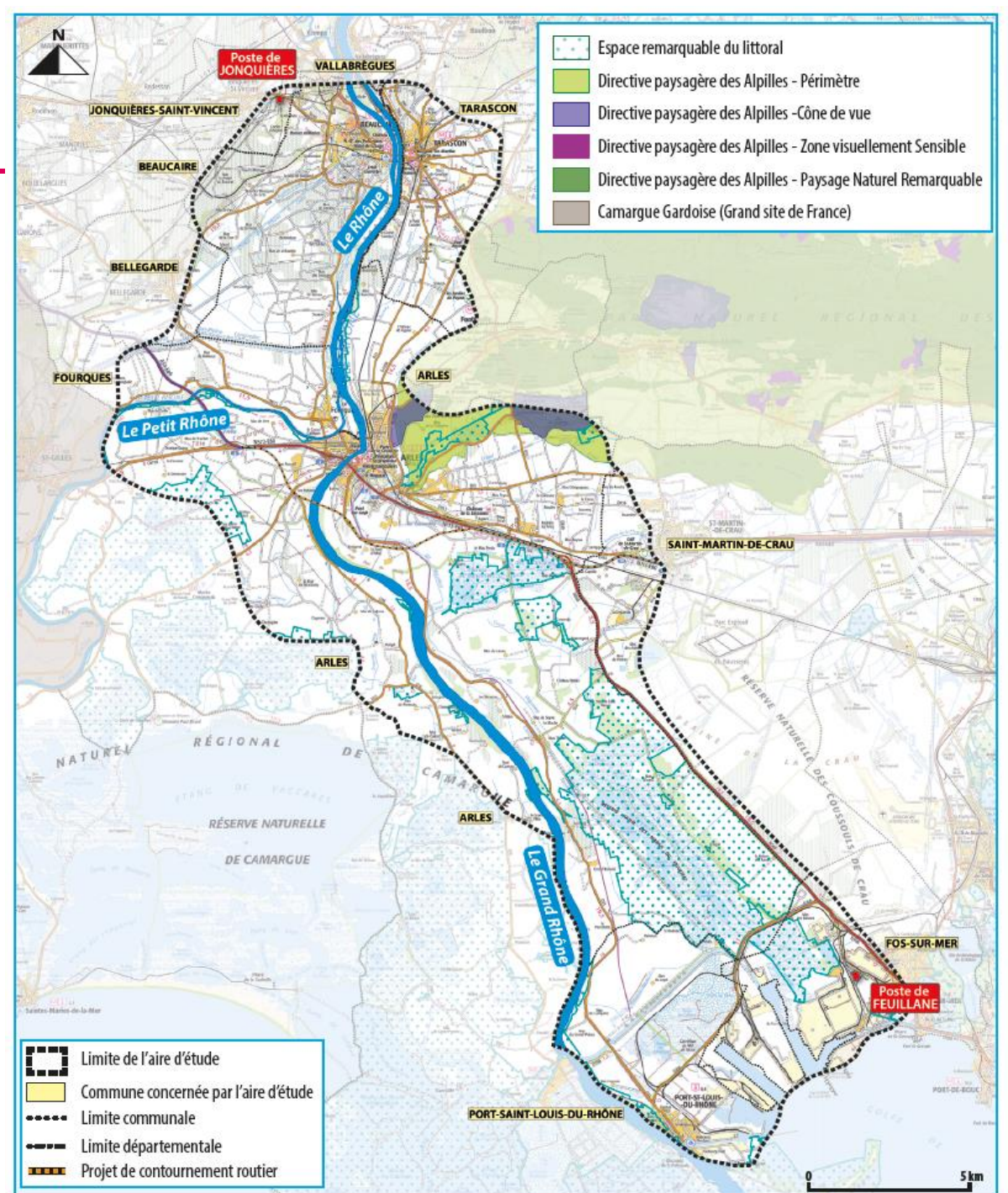
Patrimoine et paysage

Sites et paysages



À retenir

- La Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles,
- Les espaces remarquables du littoral.



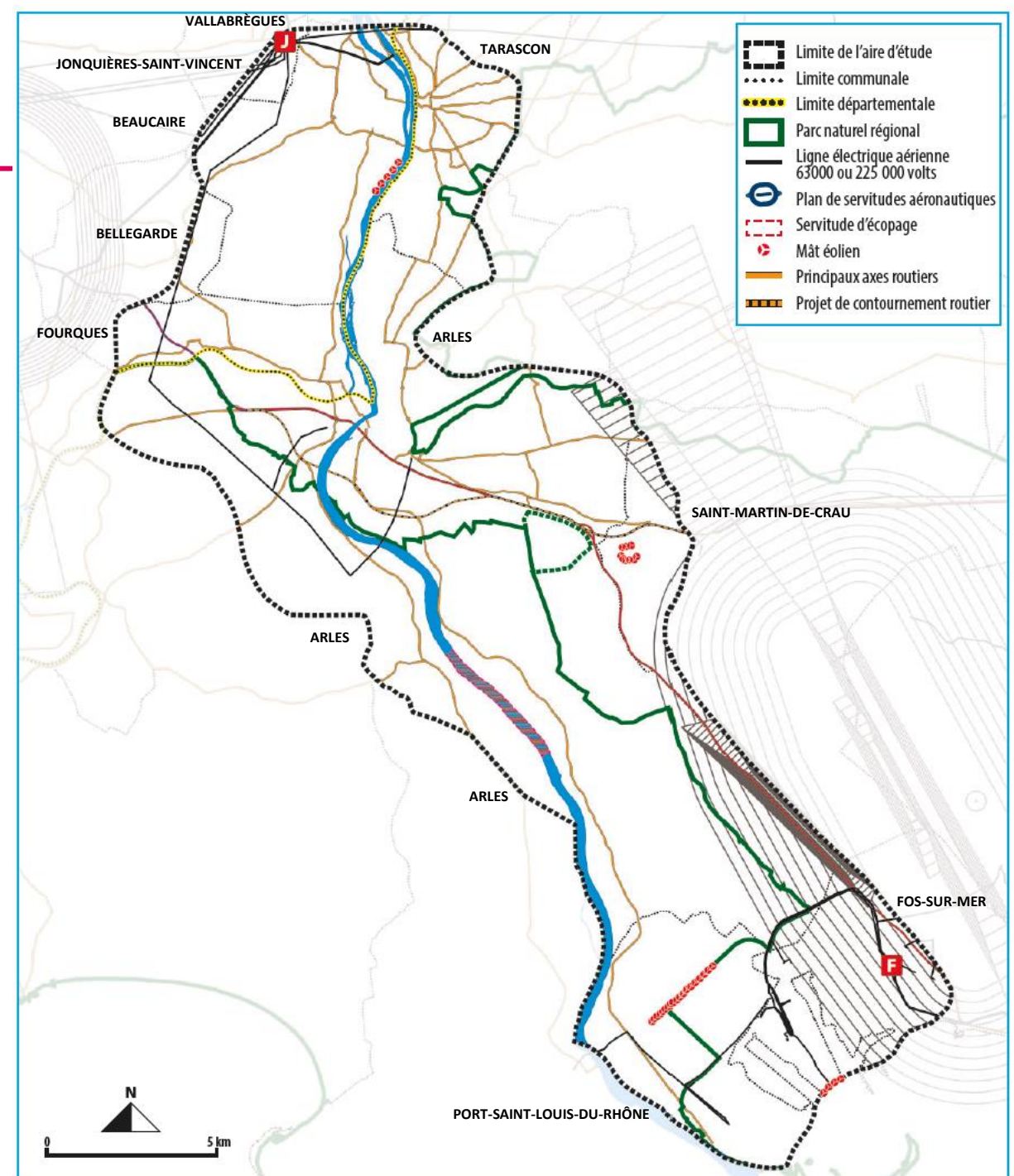
La méthodologie appliquée pour la définition des fuseaux



Principe général

Afin de traiter les éléments de l'aire d'étude de façon égale et dans l'objectif de définir des hypothèses de fuseaux, une approche cartographique a été réalisée en créant deux grandes catégories d'enjeux :

- les enjeux à éviter prioritairement,
- les enjeux à éviter préférentiellement.



Les enjeux prioritaires



Milieu physique

- puits de captage d'eau potable et leur périmètre de protection immédiat



Milieu naturel

- réserves naturelles nationales et leurs extensions
- sites du Conservatoire des espaces naturels
- espaces naturels sensibles du Département
- sites du Conservatoire du littoral



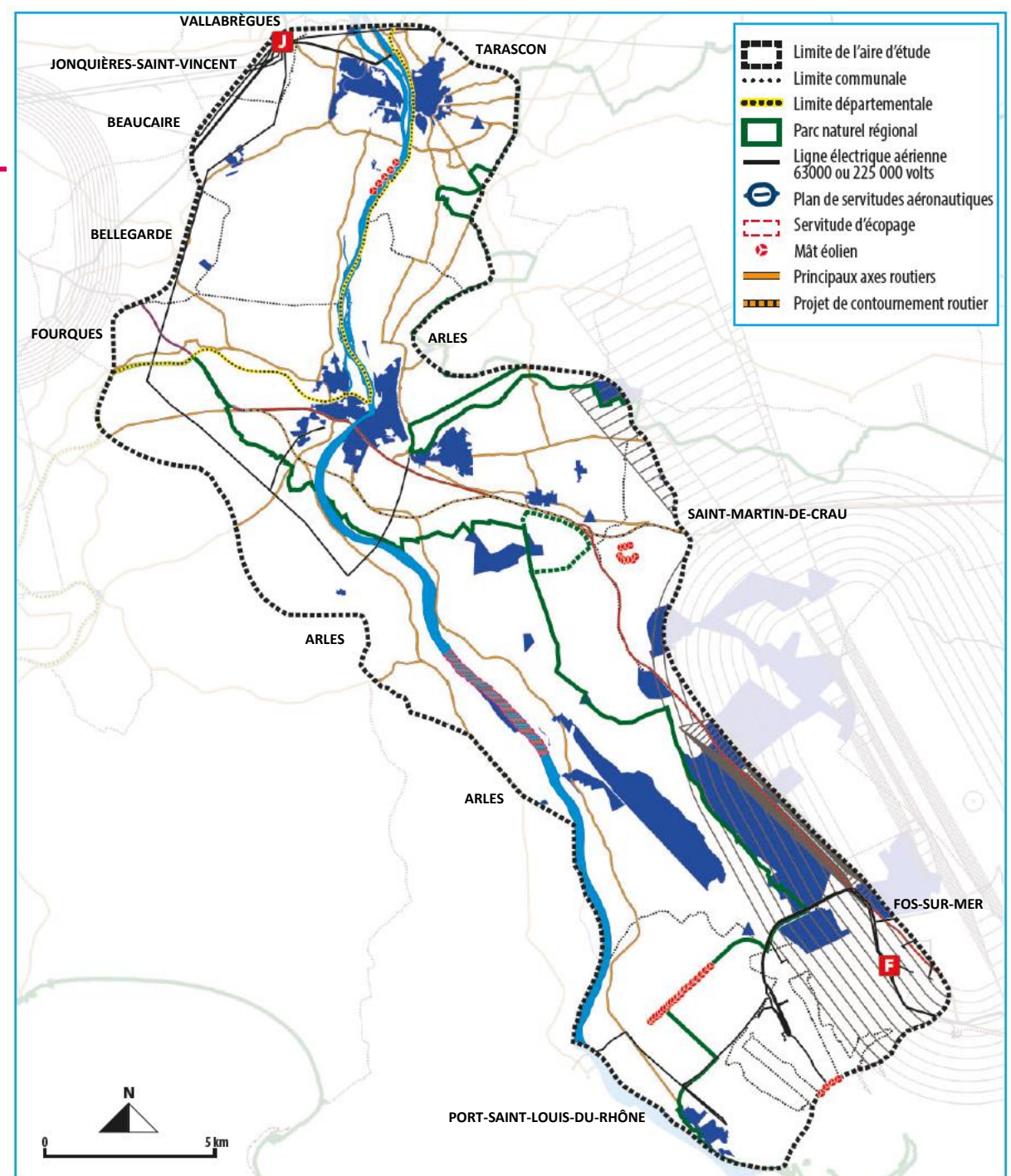
Milieu humain

- zones d'habitat dense/agglomération



Patrimoine et paysage

- sites classés
- sites patrimoniaux remarquables



Les enjeux importants



Milieu physique

- périmètres de protection rapprochés et éloignés des puits de captage d'eau potable
- Zones de Sauvegarde Exploitées et non exploitées



Milieu naturel

- réserves naturelles régionales
- mesures compensatoires
- espaces boisés classés



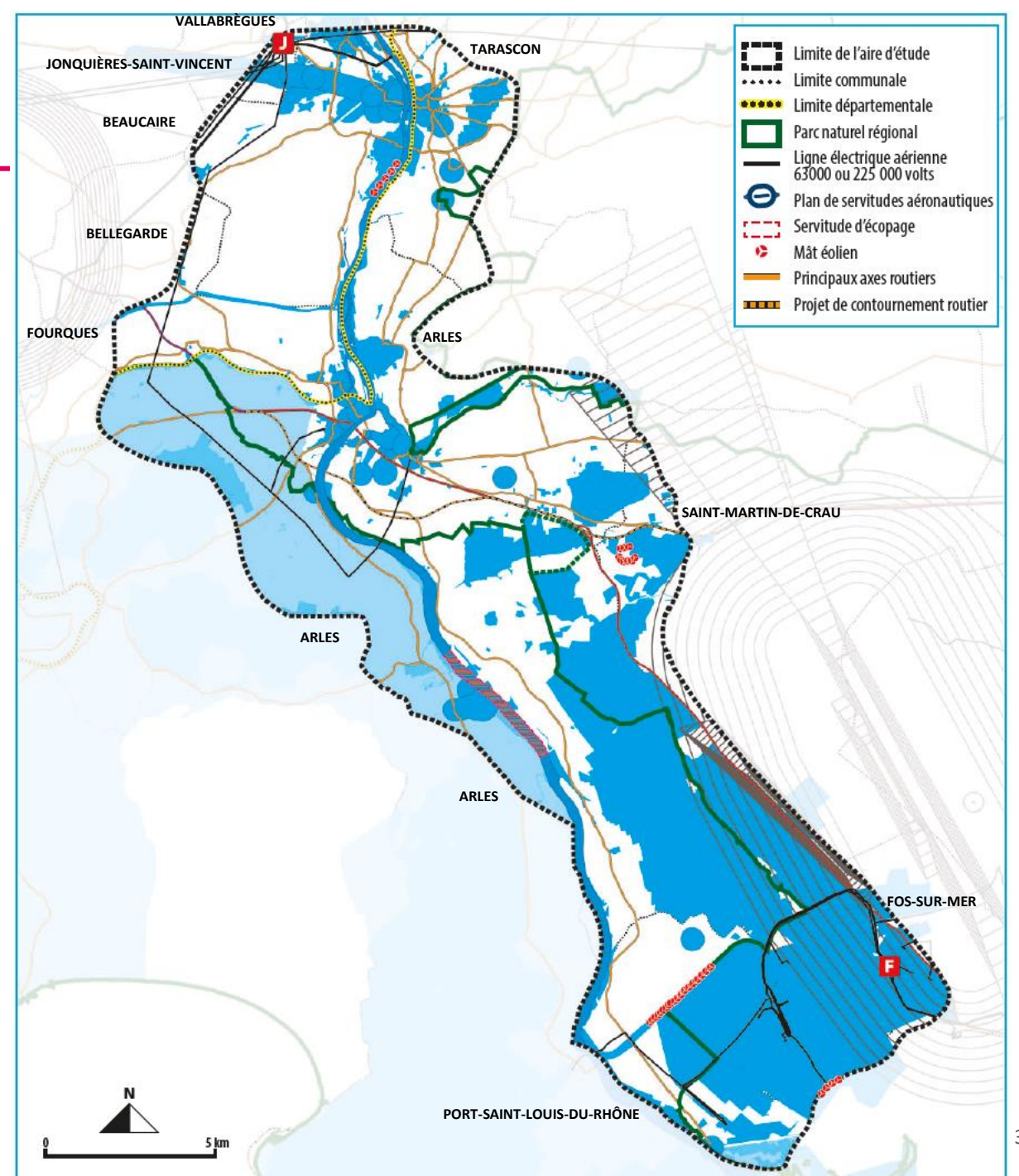
Milieu humain

- zones d'urbanisation future
- zones d'équipements
- zones industrielles et carrières



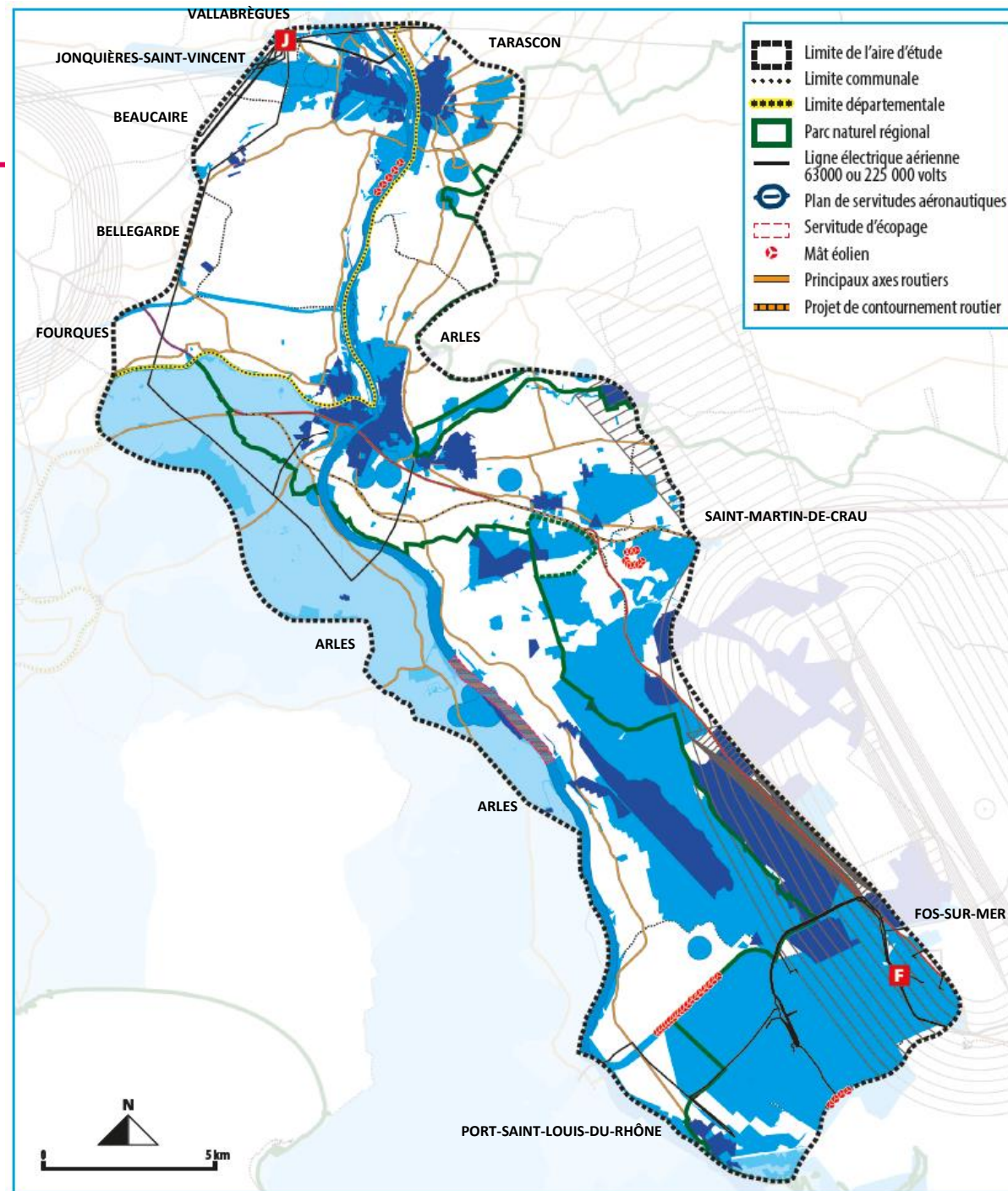
Patrimoine et paysage

- sites inscrits
- périmètres de protection de monument historique
- espaces remarquables du littoral



Synthèse des enjeux

Les enjeux à éviter *prioritairement*
Les enjeux à éviter *préférentiellement*



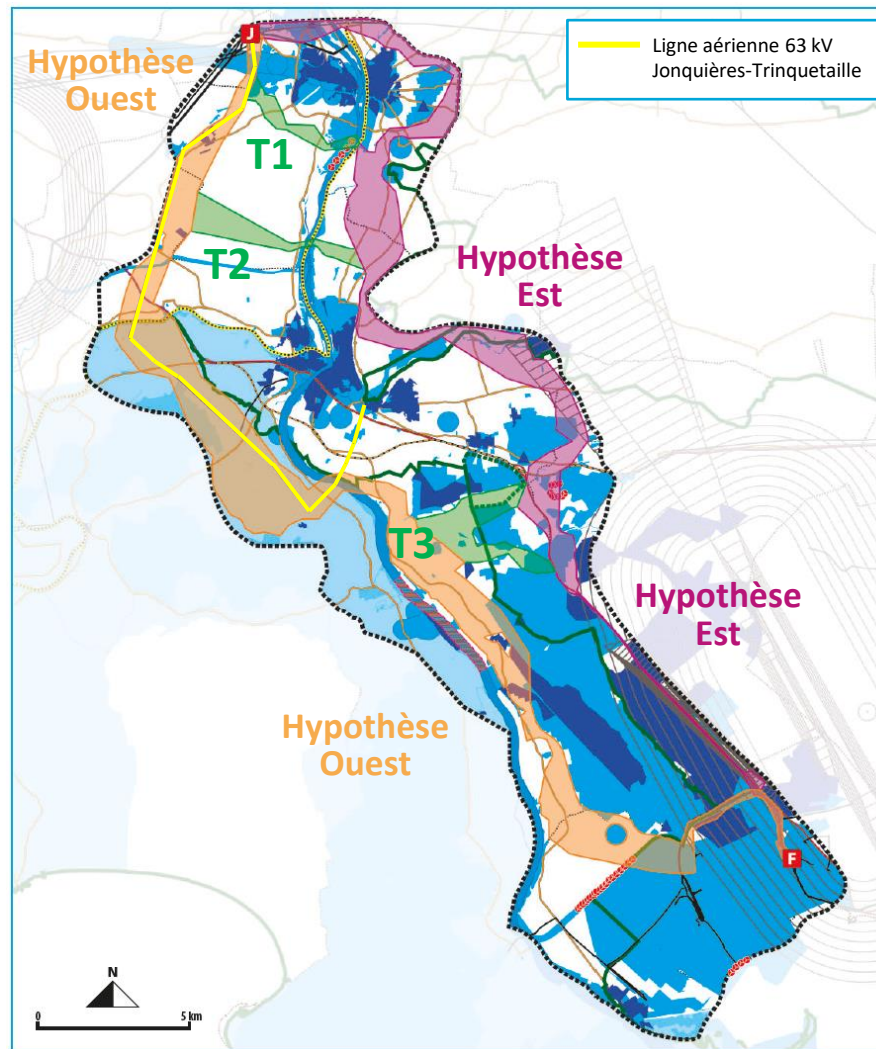
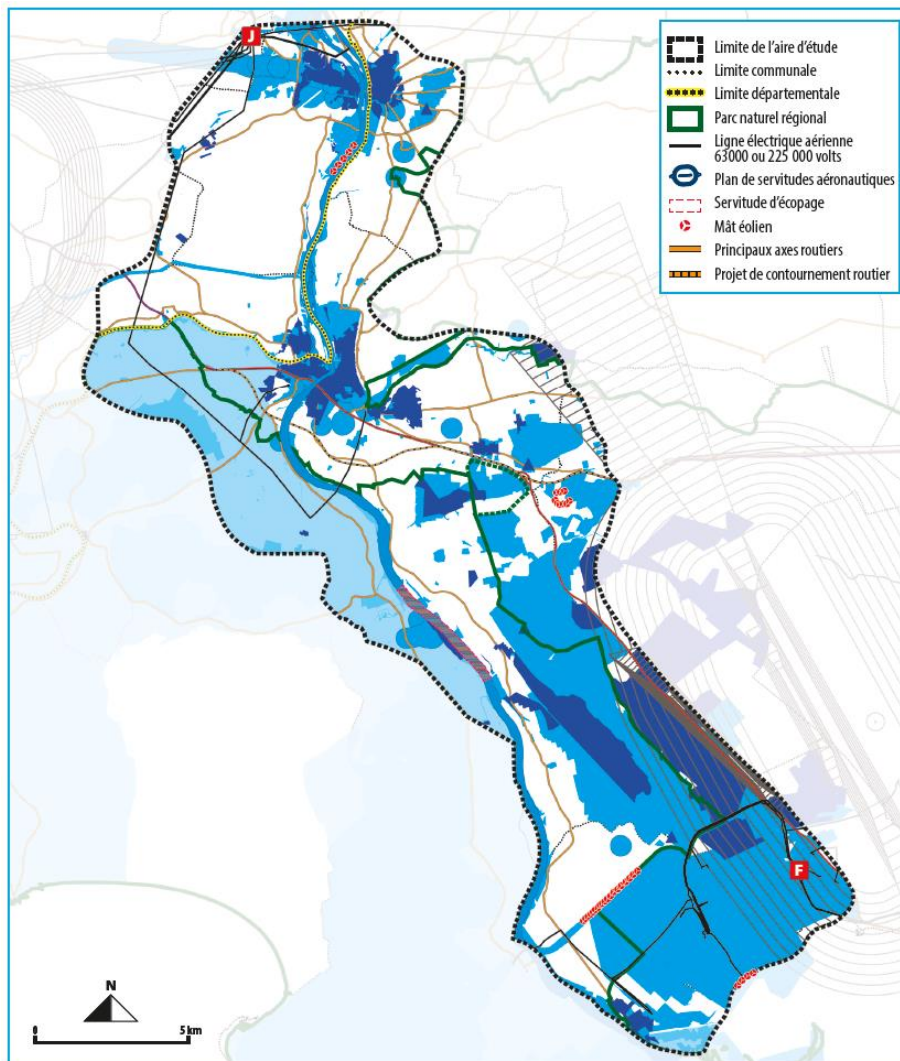


Le réseau
de transport
d'électricité

4

La présentation des hypothèses de fuseaux

Les hypothèses de fuseaux



L'hypothèse de fuseau Est

➔ **Emprunte à la sortie du poste de FEUILLANE, le terre-plein central de la RN568 ;**

- contourne la Crau verte par l'est, puis remonte jusqu'à Tarascon par la plaine du Viguiérat ;
- rejoint le poste de JONQUIÈRES en contournant les agglomérations de Tarascon et de Beaucaire.

+

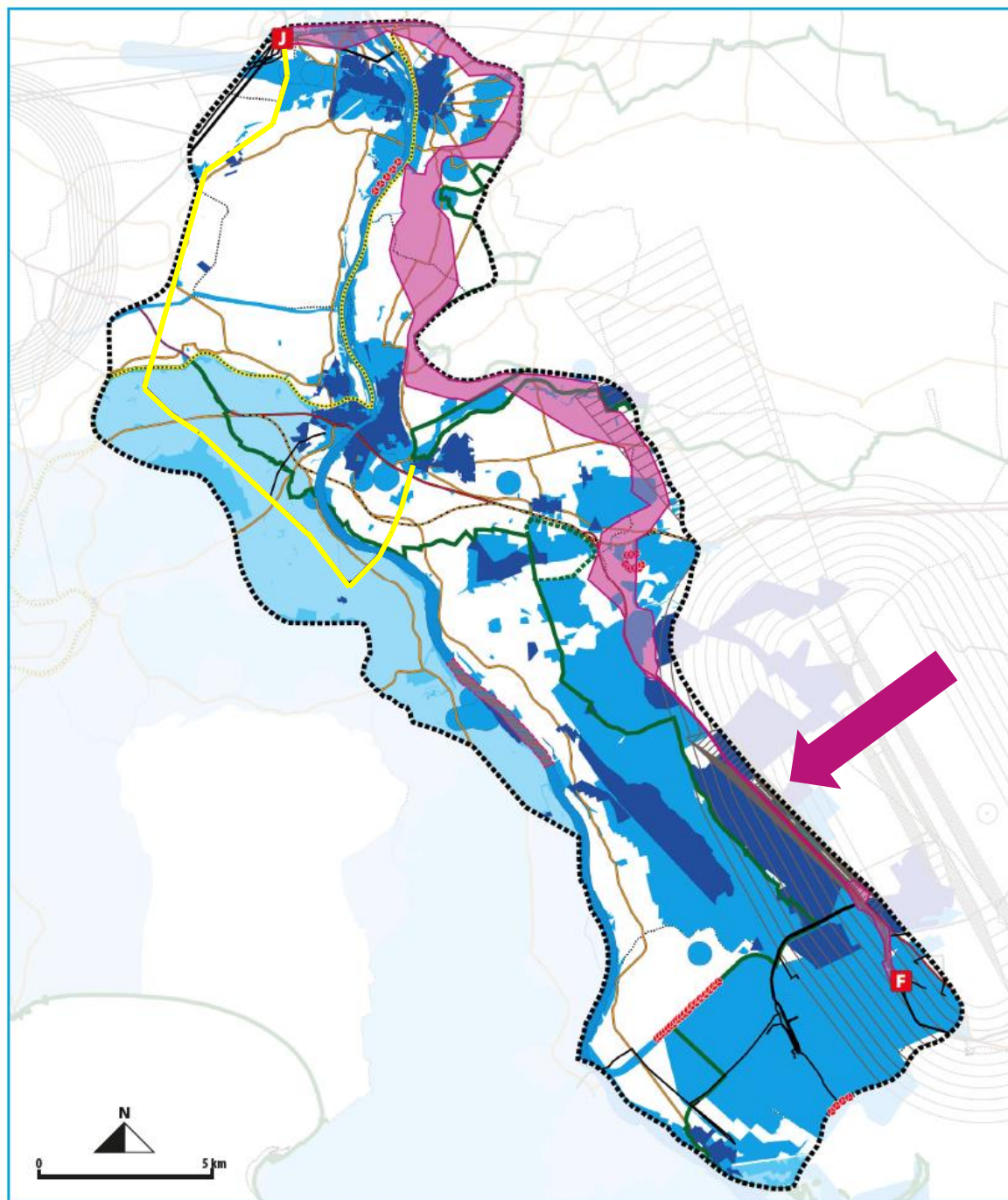
Avantages

- Tracé rectiligne dans un délaissé de la RN568
- Hors milieux naturels à enjeux répertoriés

-

Inconvénients

- Forte visibilité depuis un des principaux axes d'accès au territoire
- Servitudes aéronautiques limitant la hauteur des pylônes



L'hypothèse de fuseau Est

- Emprunte à la sortie du poste de FEUILLANE, le terre-plein central de la RN568 ;
- **contourne la Crau verte par l'est, puis remonte jusqu'à Tarascon par la plaine du Viguiérat ;**
- rejoint le poste de JONQUIÈRES en contournant les agglomérations de Tarascon et de Beaucaire.

+

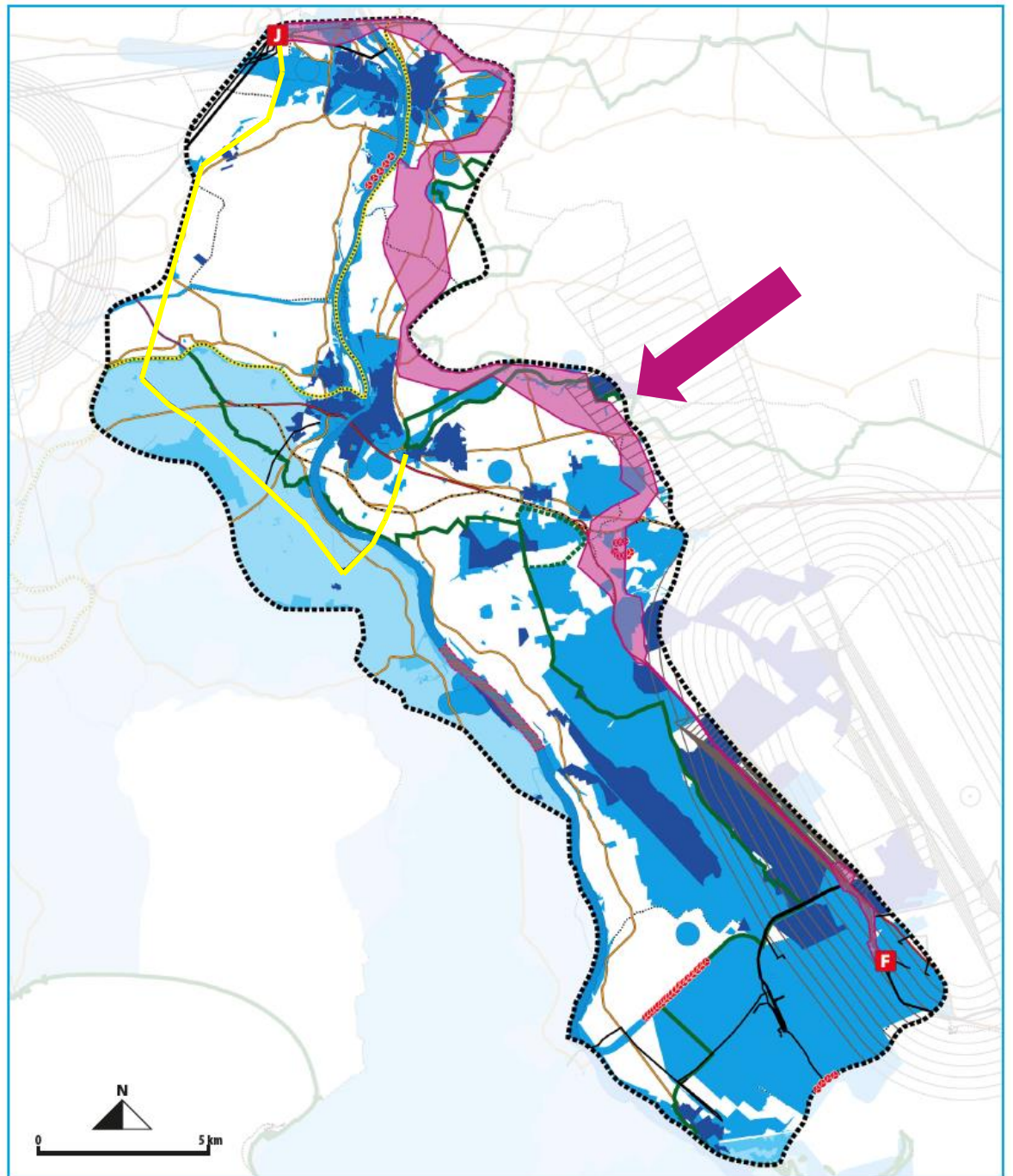
Avantages

- Reste à distance de la grande majorité des habitations
- Le relief peut atténuer la visibilité de la ligne de loin

-

Inconvénients

- Dans le cône de visibilité défini dans la Directive paysagère des Alpilles
- Présence de milieux naturels d'intérêt (canal de la vallée des Baux, marais, étang de la gravière)
- Co-visibilité avec l'abbaye de Montmajour



L'hypothèse de fuseau Est

- Emprunte à la sortie du poste de FEUILLANE, le terre-plein central de la RN568 ;
 - contourne la Crau verte par l'est, puis remonte jusqu'à Tarascon par la plaine du Viguiérat ;
- ➔ **rejoint le poste de JONQUIÈRES en contournant les agglomérations de Tarascon et de Beaucaire.**

+

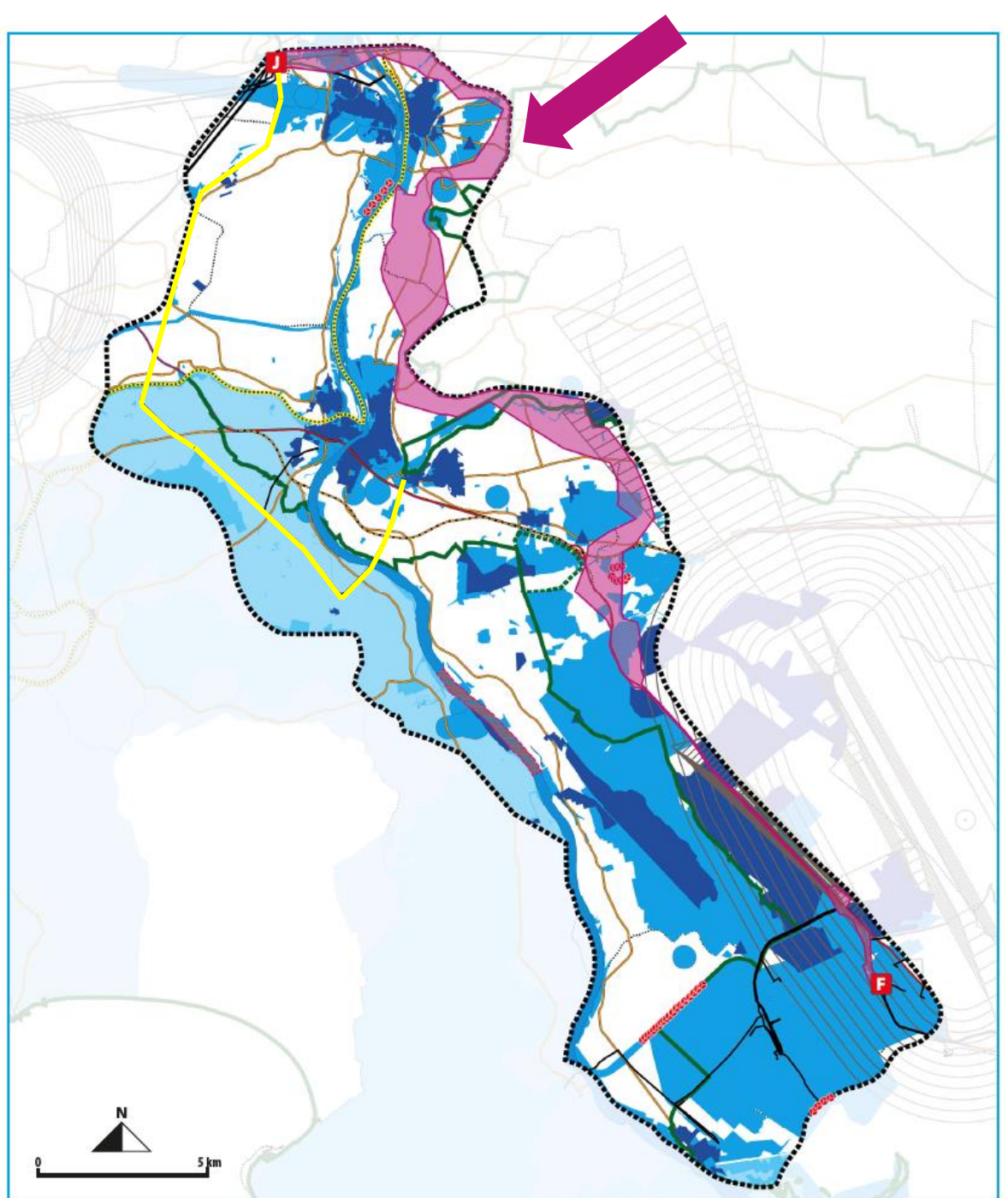
Avantages

- Hors milieux naturels à enjeux répertoriés
- Bâti peu dense
- Regroupement dans un couloir de lignes existantes

-

Inconvénients

- Secteur agricole sur des terres à fort rendement
- Co-visibilité potentielle avec certains monuments répertoriés monuments historiques
- Forte visibilité depuis la ville de Tarascon



L'hypothèse de fuseau Ouest

Contourne dès la sortie du poste de FEUILLANE, les milieux humides et marais du Vigueirat, de Meyrannes et des Chanoines.

- Après avoir franchi le Rhône, au sud de l'agglomération arlésienne, se cale sur le tracé d'une ligne électrique à 63 000 volts existante pour traverser les territoires communaux de Fourques, Bellegarde, Beaucaire et Jonquières-Saint-Vincent jusqu'au poste de JONQUIÈRES.

+

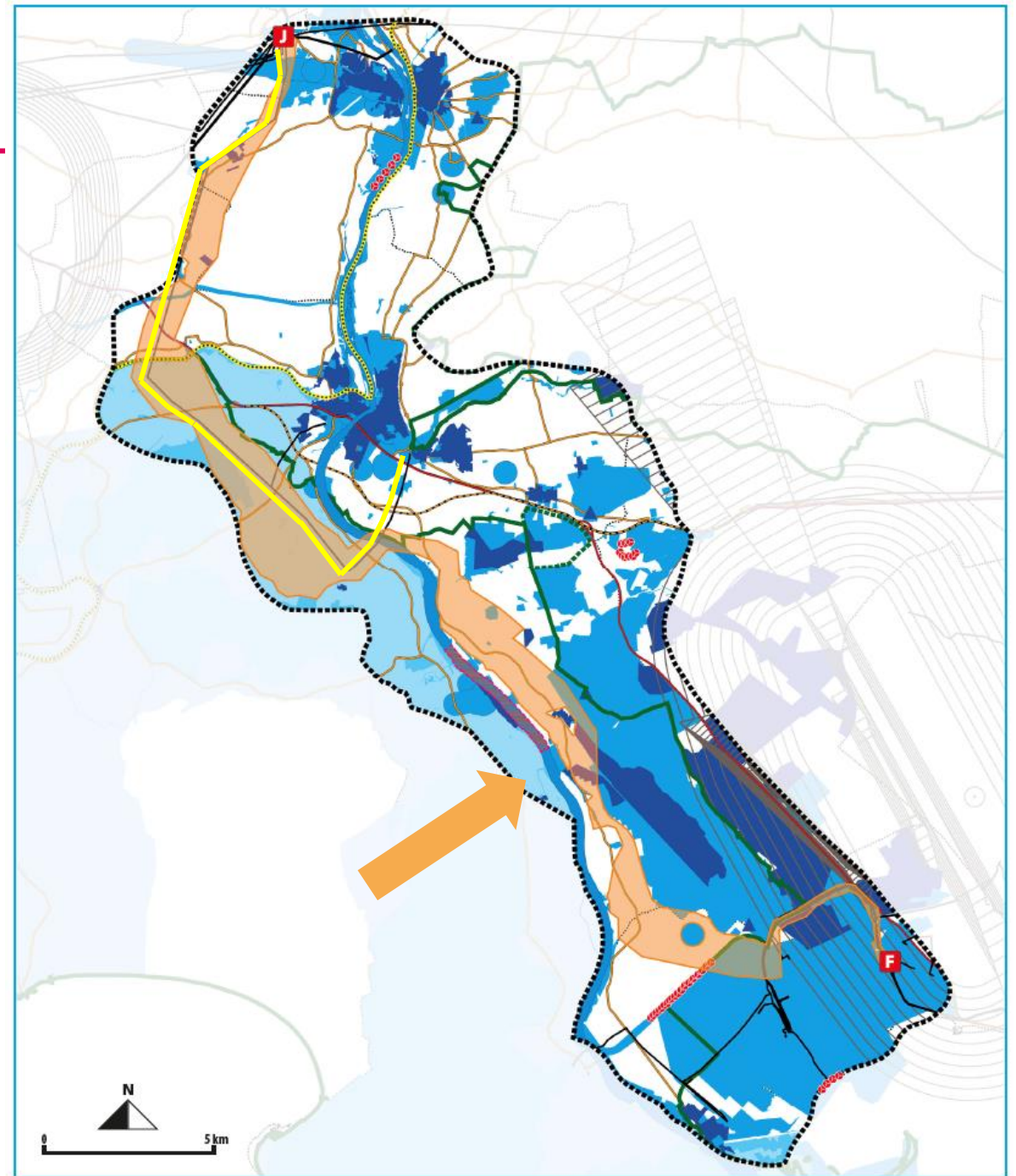
Avantages

- Hors des principaux milieux naturels à enjeux répertoriés
- Espace globalement peu habité

-

Inconvénients

- Proximité RNN et APPB
- Co-visibilité potentielle avec la Bergerie de la Favouillane en cours de réhabilitation
- Proximité avec le bourg de Mas Thibert et sa nébuleuse de bâti dispersé
- Enjeux agricoles liés notamment à l'irrigation



L'hypothèse de fuseau Ouest

- Contourne dès la sortie du poste de FEUILLANE, les milieux humides et marais du Vigueirat, de Meyranne et des Chanoines.
- ➔ **Après avoir franchi le Rhône, au sud de l'agglomération arlésienne, se cale sur le tracé d'une ligne électrique à 63 000 volts existante pour traverser les territoires communaux de Fourques, Bellegarde, Beaucaire et Jonquières-Saint-Vincent jusqu'au poste de JONQUIÈRES.**

+

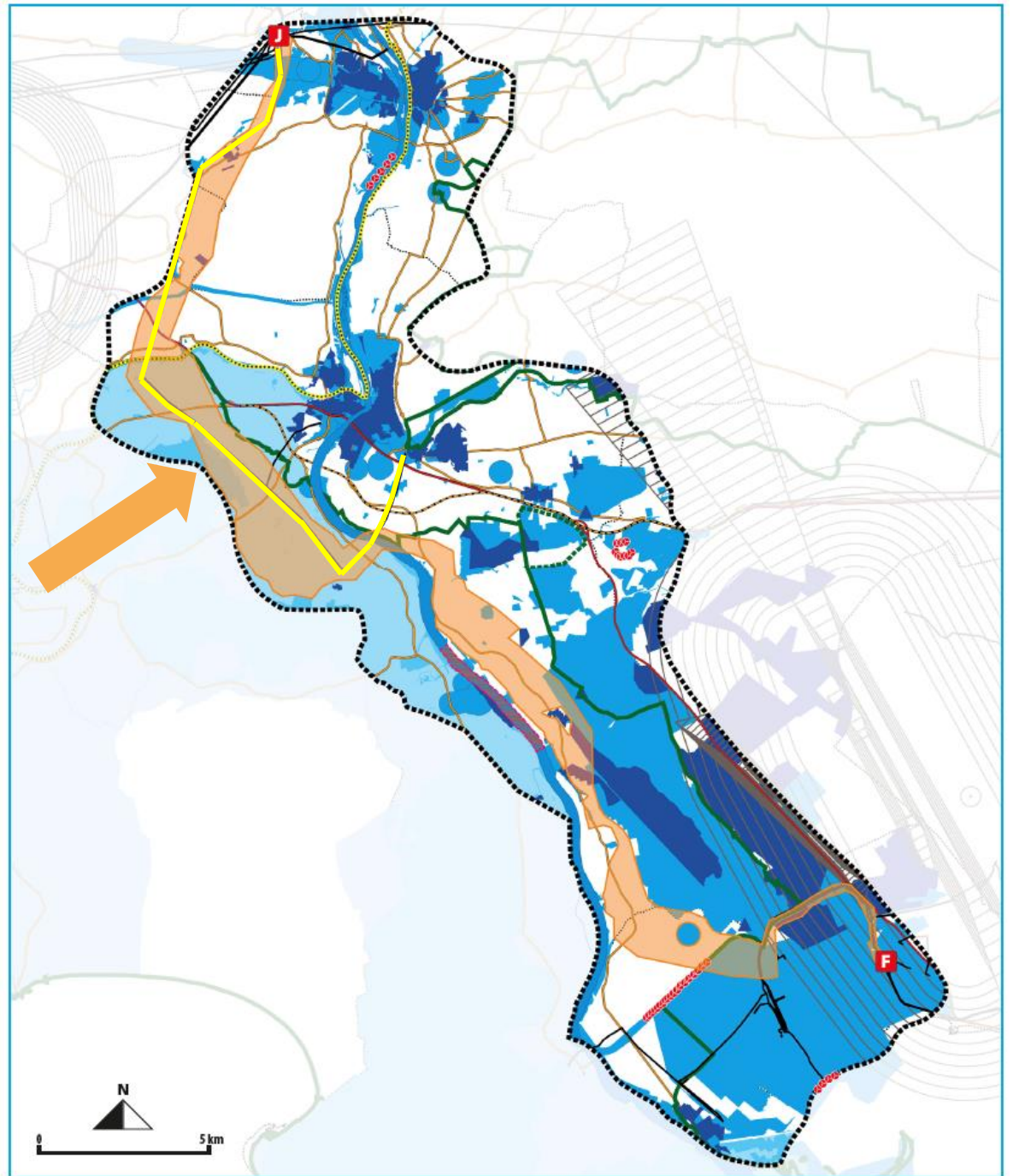
Avantages

- Hors des principaux milieux naturels à enjeux répertoriés
- Passage en substitution d'un ouvrage existant
- Dans le Gard, perceptions pouvant être limitées grâce aux haies coupe-vent

-

Inconvénients

- Parcelles agricoles avec des haies coupe-vent (risque de coupes d'arbres)
- Vignoble et œnotourisme



Les 3 hypothèses de transversale

TRANSVERSALE 1, au sud de Beaucaire et Tarascon

- Franchit le Rhône au niveau de l'usine Fibre Excellence en rive gauche et du parc éolien et de zones d'activités en rive droite.
- S'insère entre un bâti dispersé dense dans la vallée et tangente la carrière et ses extensions sur la Costière.

+

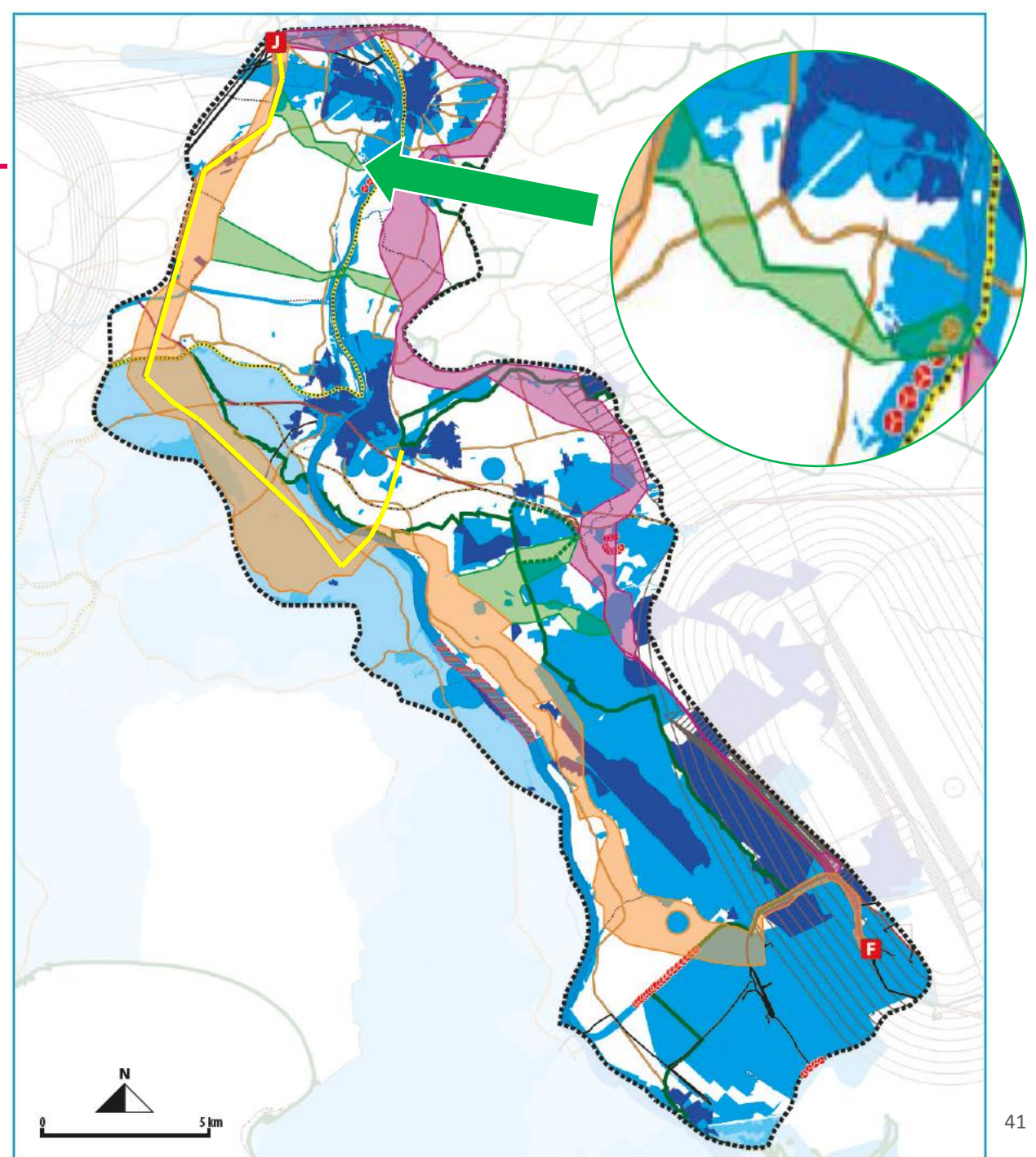
Avantages

- Évite le contournement par le nord de Tarascon et Beaucaire

-

Inconvénients

- Proches des zones urbaines et à urbaniser de Tarascon et Beaucaire
- Contournement de ces deux agglomérations par le sud



Les 3 hypothèses de transversale

TRANSVERSALE 2, au nord d'Arles

- Dictée par la physionomie du cours du Rhône qui devient plus libre, s'élargit au sud du parc éolien de Beaucaire (lônes, îles abritant une faune et une flore plus riche).
- S'insère entre deux espaces à enjeux (Îles de Pilet, au nord et de Saxy au sud), dans un secteur moins large du fleuve où la ripisylve est moins dense.
- Traverse des terres agricoles riches.

+

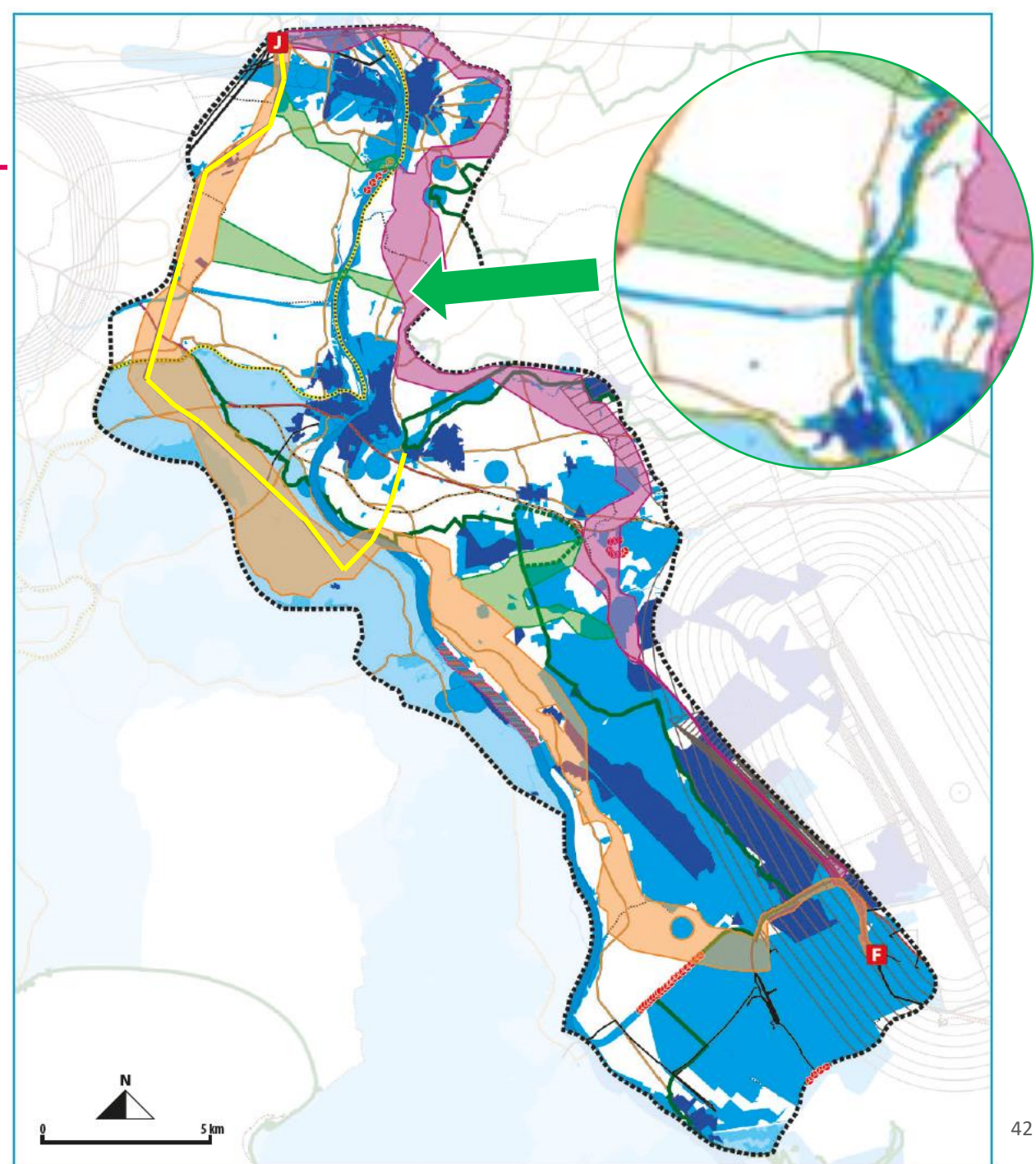
Avantages

- Évite le contournement par le nord de Tarascon et Beaucaire

-

Inconvénients

- Ripisylve du Rhône
- Entre des îles fréquentées par l'avifaune
- Terres agricoles riches



Les 3 hypothèses de transversale

➔ **TRANSVERSALE 3**, au niveau des zones d'activités de Saint-Martin-de-Crau et du nœud routier entre les routes nationales n°568 et 113

- permet de relier l'hypothèse Est à l'hypothèse Ouest, la transversale la plus au nord permet de relier l'hypothèse Ouest à l'hypothèse Est.
- présente deux branches afin de permettre un raccordement plus "fluide" (dans la continuité des fuseaux) entre les deux hypothèses.

+

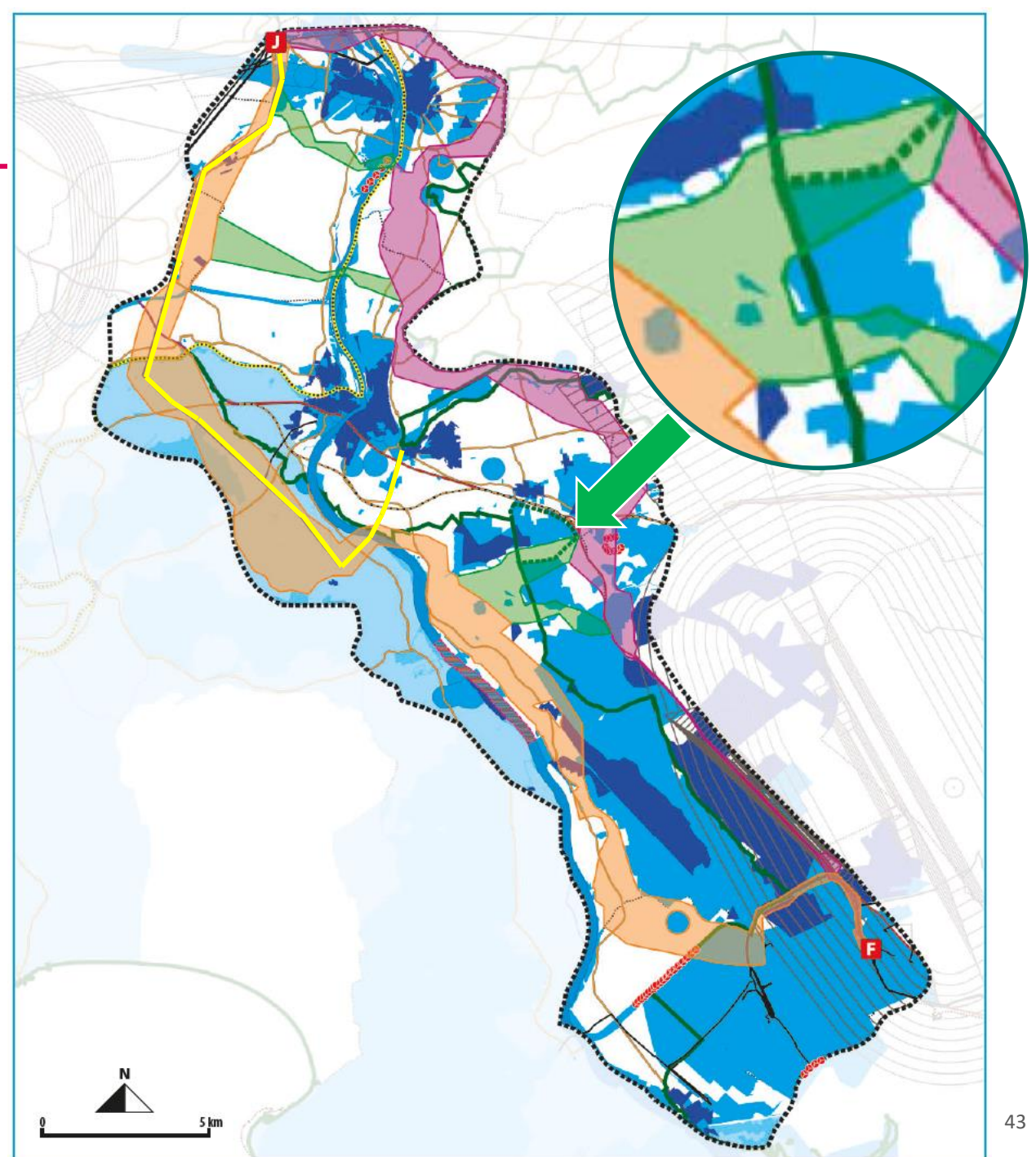
Avantages

- Position centrale, permet une vraie alternative entre les deux hypothèses
- Évite les marais de Meyrannes

-

Inconvénients

- Quelques boisements ponctuels notés "Espaces boisés classés" et espaces remarquables du littoral
- Présence du périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau



En synthèse les passages possibles

1 – tout EST

2 - EST A > T3 SUD > OUEST B > C > D

3 - EST A > B > T2 > OUEST C > D

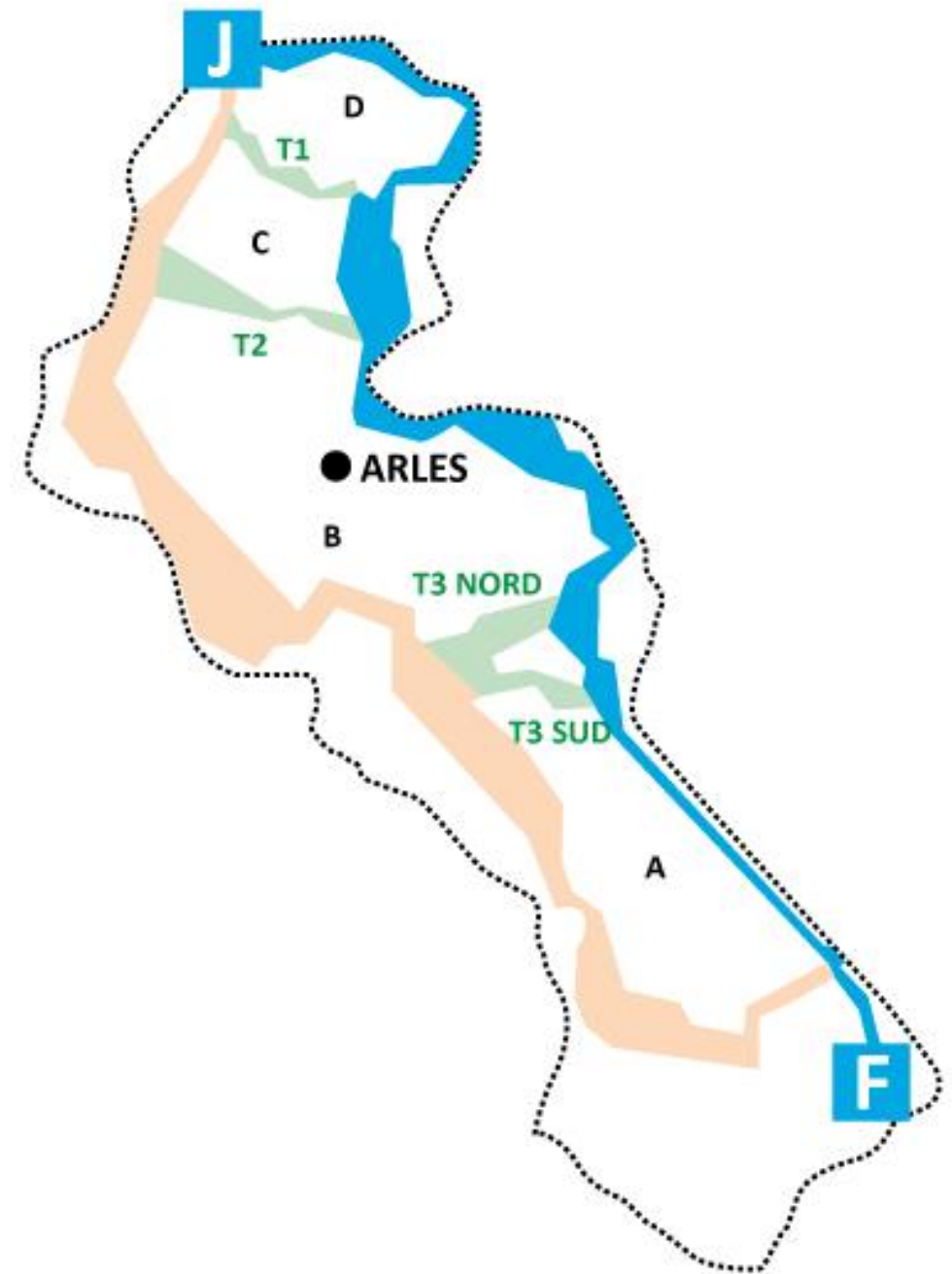
4 - EST A > B > C > T1 > OUEST D

5 – tout OUEST

6 - OUEST A > T3 NORD > EST B > C > D

7 - OUEST A > B > T2 > EST C > D

8 - OUEST A > B > C > T1 > EST D



En synthèse les passages possibles pour les fuseaux

1 - EST ENTIER

2 - EST A > T3 SUD > OUEST B > C > D

3 - EST A > B > T2 > OUEST C > D

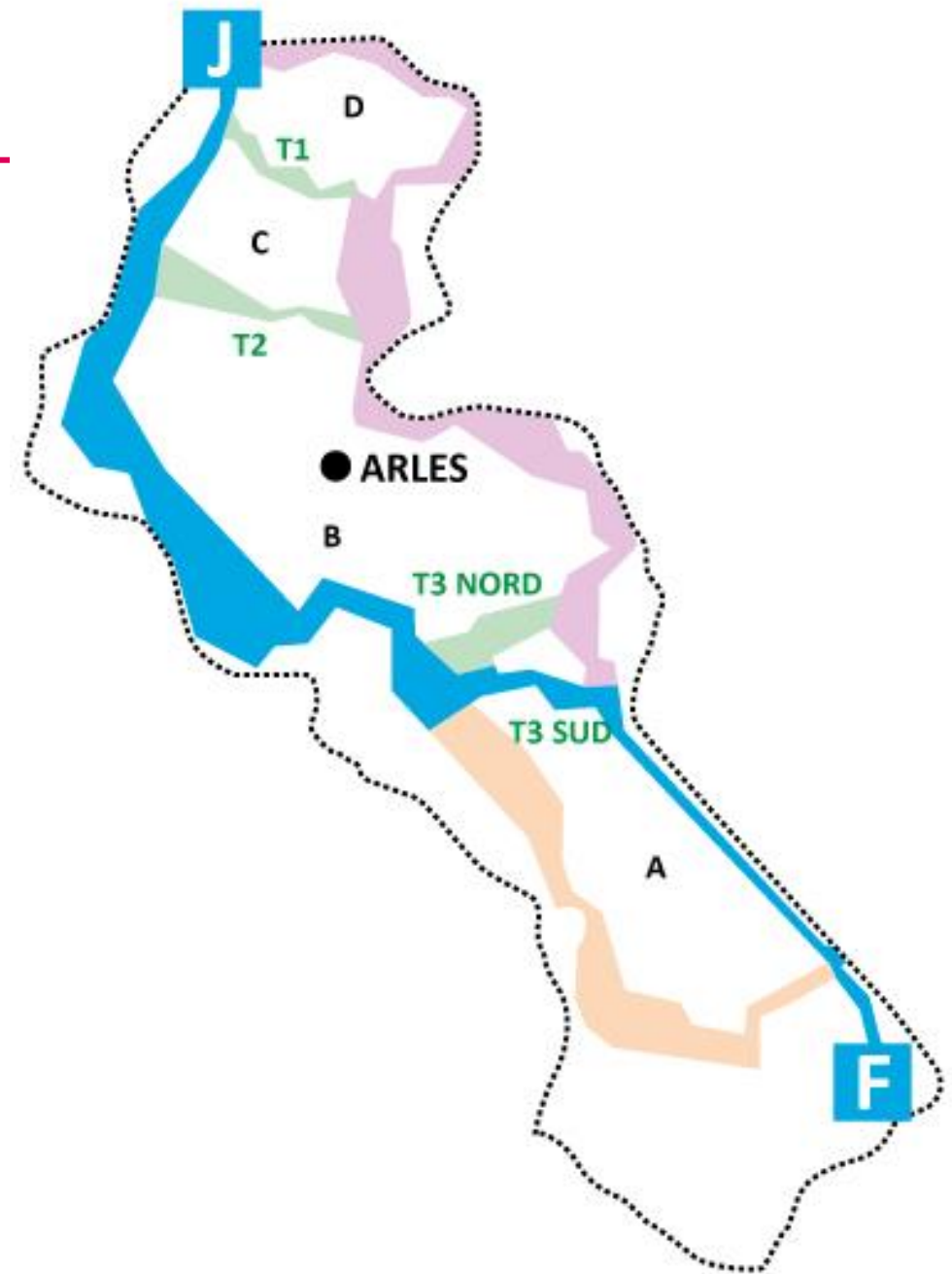
4 - EST A > B > C > T1 > OUEST D

5 - OUEST ENTIER

6 - OUEST A > T3 NORD > EST B > C > D

7 - OUEST A > B > T2 > EST C > D

8 - OUEST A > B > C > T1 > EST D



En synthèse les passages possibles pour les fuseaux

1 - EST ENTIER

2 - EST A > T3 SUD > OUEST B > C > D

3 - EST A > B > T2 > OUEST C > D

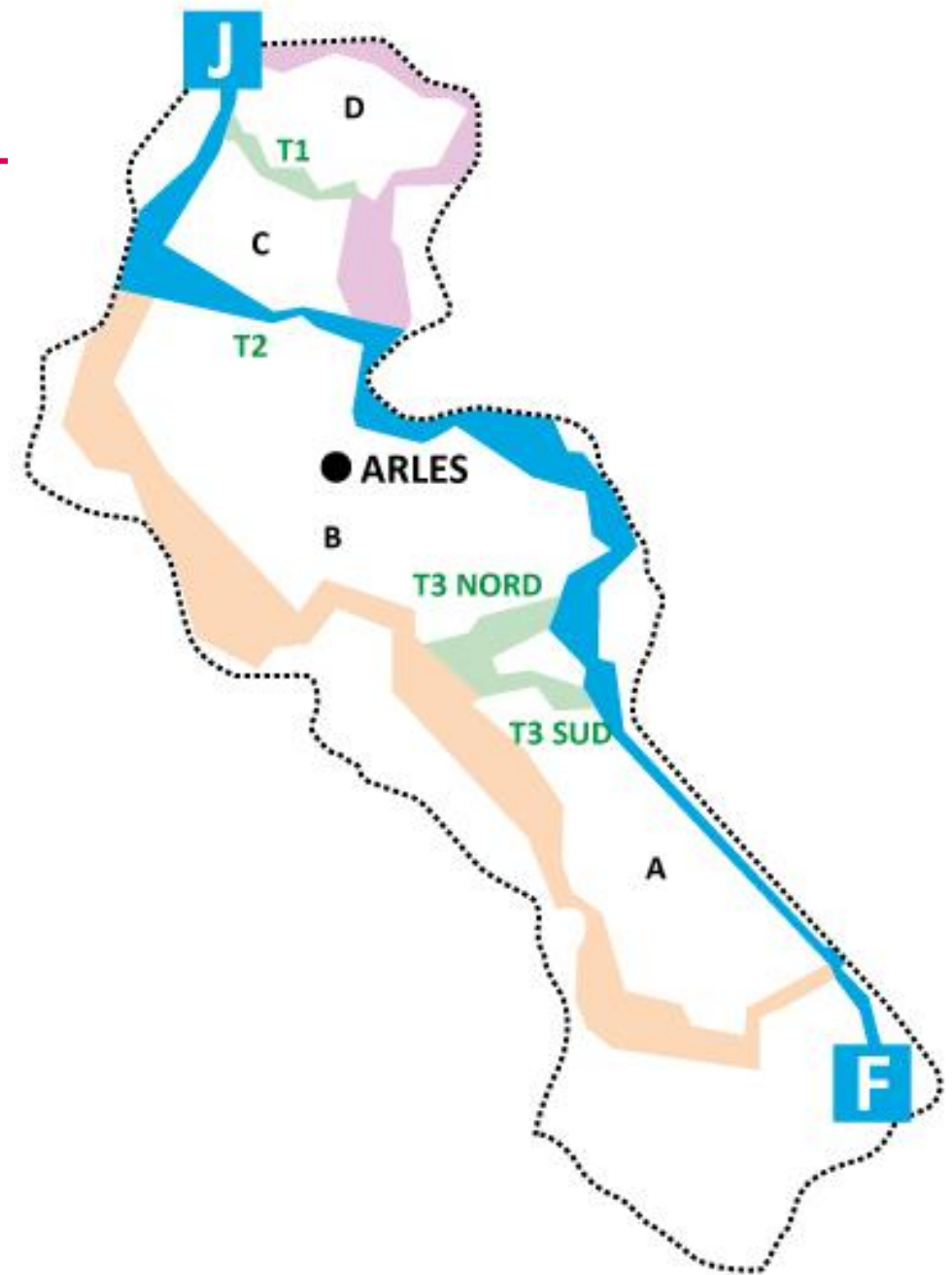
4 - EST A > B > C > T1 > OUEST D

5 - OUEST ENTIER

6 - OUEST A > T3 NORD > EST B > C > D

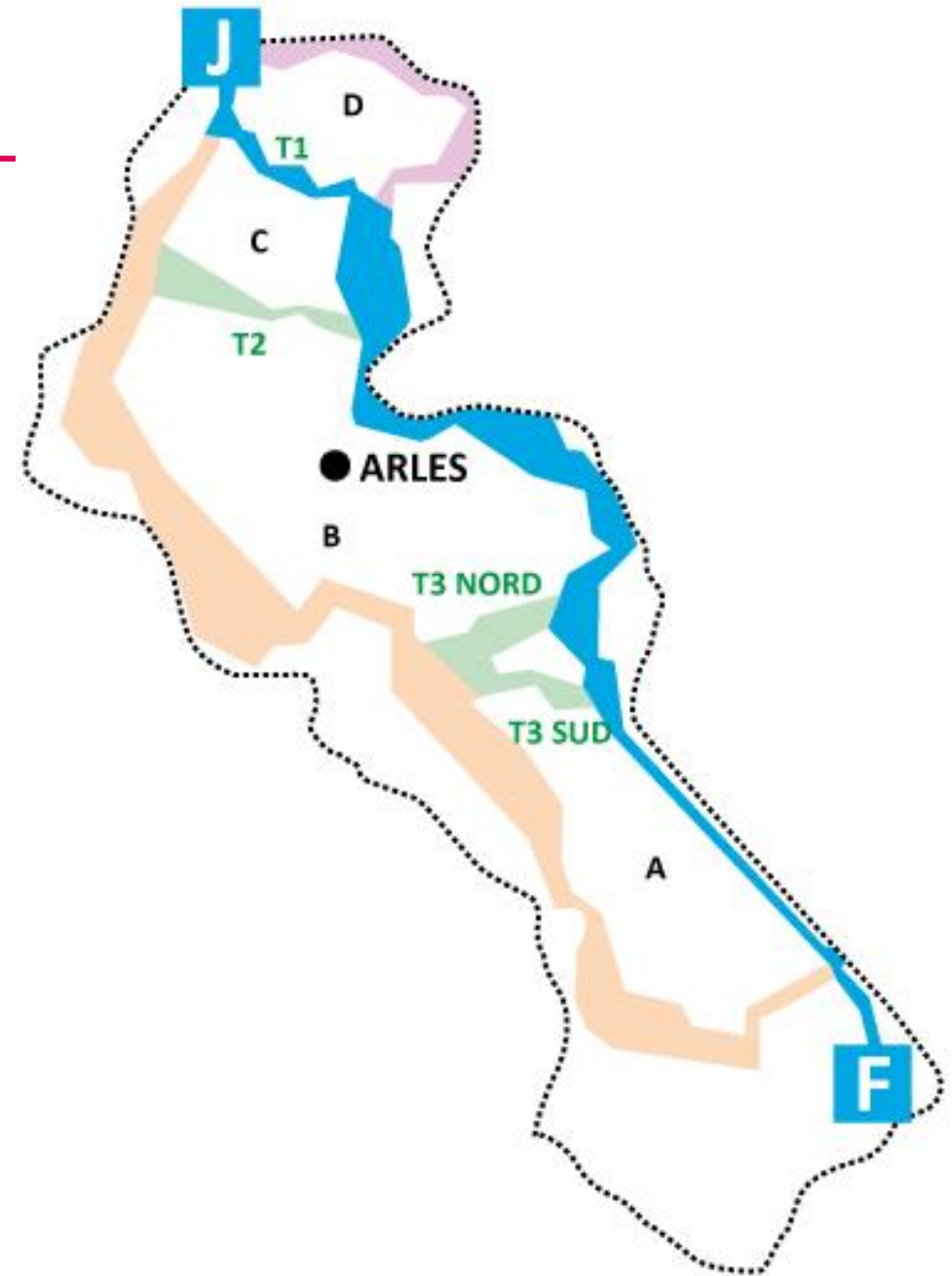
7 - OUEST A > B > T2 > EST C > D

8 - OUEST A > B > C > T1 > EST D



En synthèse les passages possibles

- 1 - EST ENTIER
- 2 - EST A > T3 SUD > OUEST B > C > D
- 3 - EST A > B > T2 > OUEST C > D
- 4 - EST A > B > C > T1 > OUEST D
- 5 - OUEST ENTIER
- 6 - OUEST A > T3 NORD > EST B > C > D
- 7 - OUEST A > B > T2 > EST C > D
- 8 - OUEST A > B > C > T1 > EST D



En synthèse les passages possibles

1 - EST ENTIER

2 - EST A > T3 SUD > OUEST B > C > D

3 - EST A > B > T2 > OUEST C > D

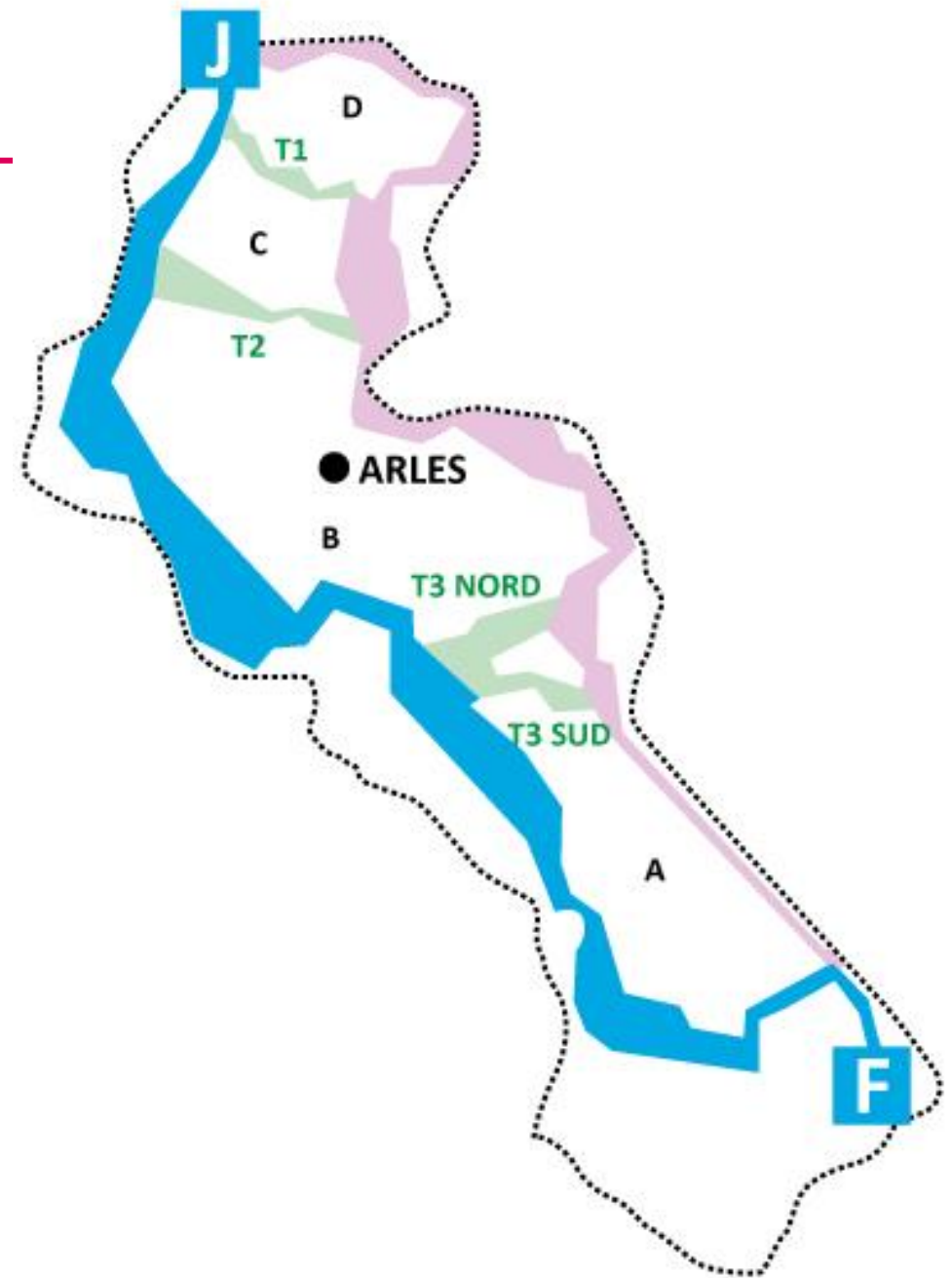
4 - EST A > B > C > T1 > OUEST D

5 - OUEST ENTIER

6 - OUEST A > T3 NORD > EST B > C > D

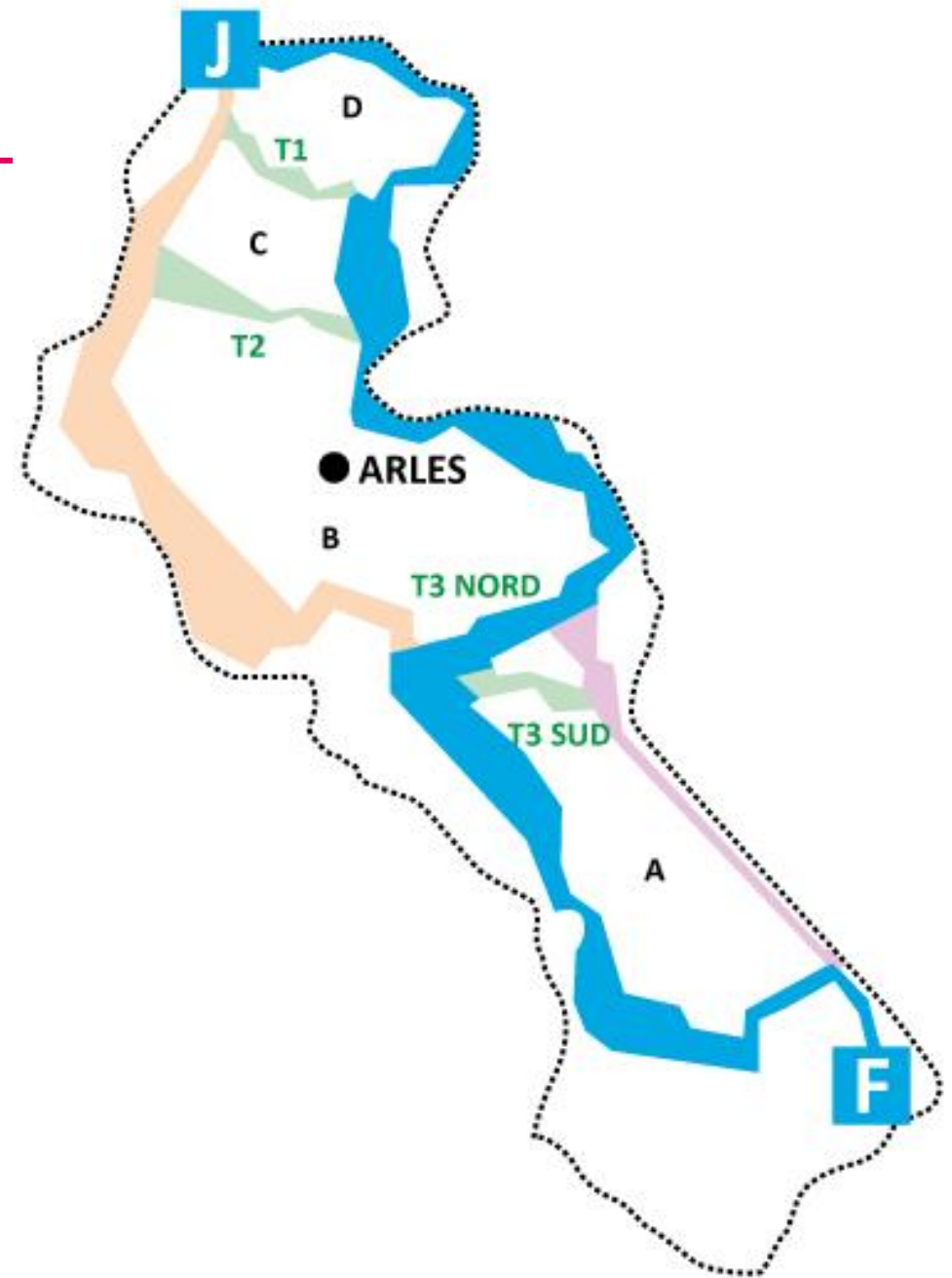
7 - OUEST A > B > T2 > EST C > D

8 - OUEST A > B > C > T1 > EST D



En synthèse les passages possibles

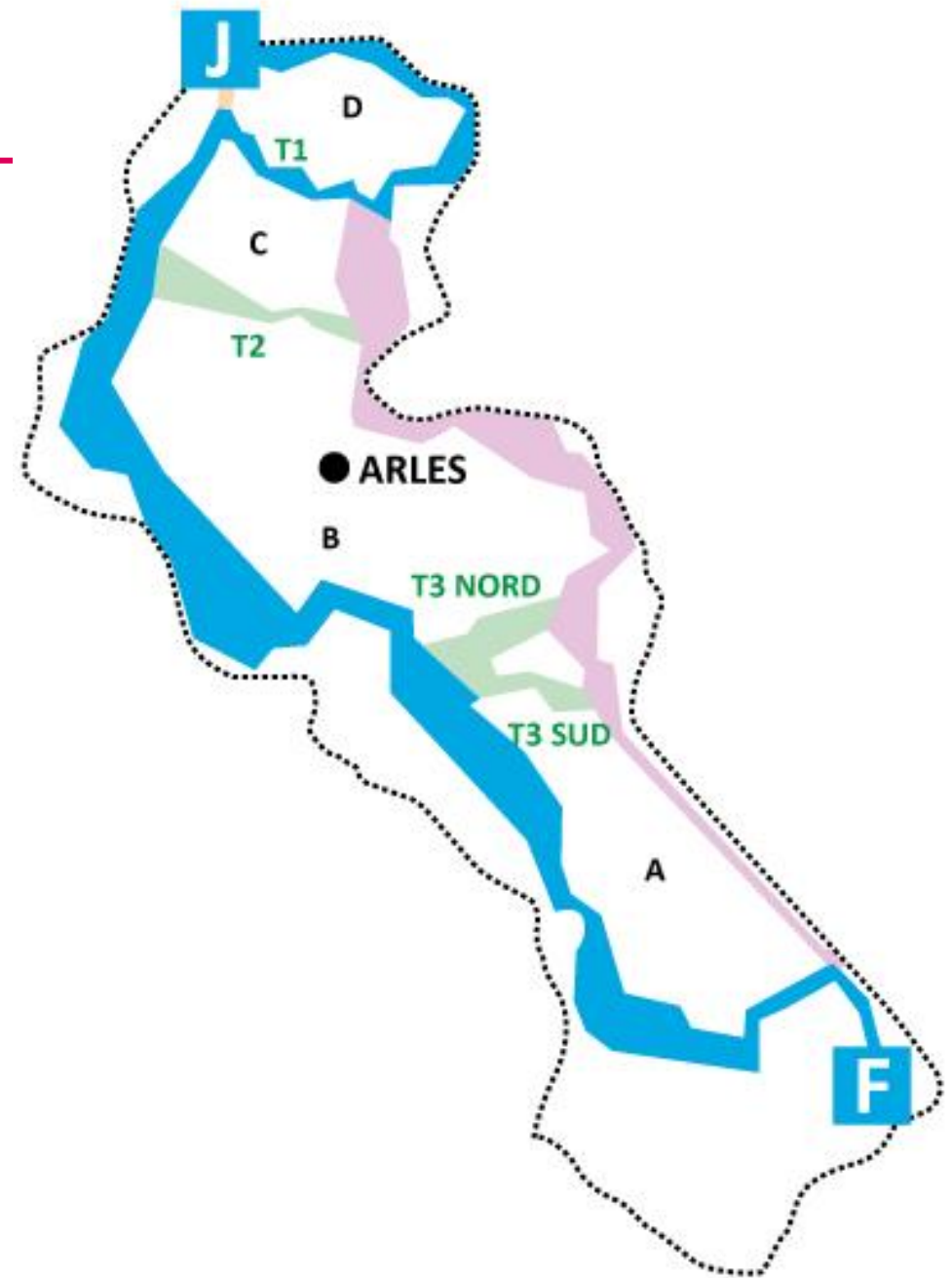
- 1 - EST ENTIER
- 2 - EST A > T3 SUD > OUEST B > C > D
- 3 - EST A > B > T2 > OUEST C > D
- 4 - EST A > B > C > T1 > OUEST D
- 5 - OUEST ENTIER
- 6 - OUEST A > T3 NORD > EST B > C > D
- 7 - OUEST A > B > T2 > EST C > D
- 8 - OUEST A > B > C > T1 > EST D



En synthèse les passages possibles

- 1 - EST ENTIER
- 2 - EST A > T3 SUD > OUEST B > C > D
- 3 - EST A > B > T2 > OUEST C > D
- 4 - EST A > B > C > T1 > OUEST D

- 5 - OUEST ENTIER
- 6 - OUEST A > T3 NORD > EST B > C > D
- 7 - OUEST A > B > T2 > EST C > D
- 8 - OUEST A > B > C > T1 > EST D**



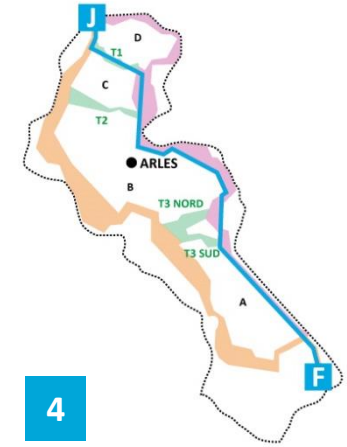
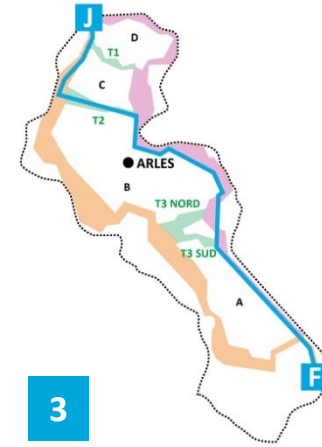
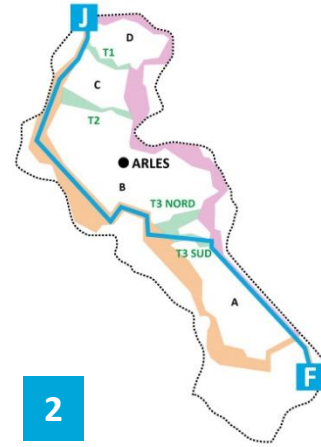
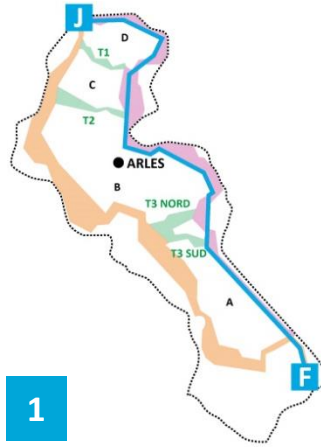
8 combinaisons possibles sur la base des hypothèses est et ouest et des 3 transversales

1 - EST ENTIER

2 - EST A > T3 SUD > OUEST B > C > D

3 - EST A > B > T2 > OUEST C > D

4 - EST A > B > C > T1 > OUEST D

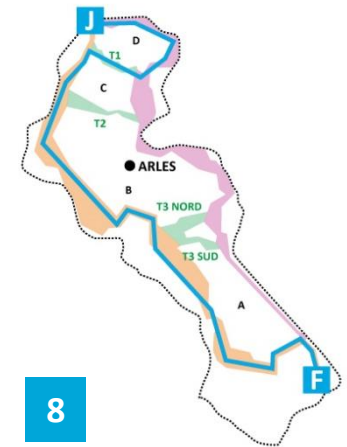
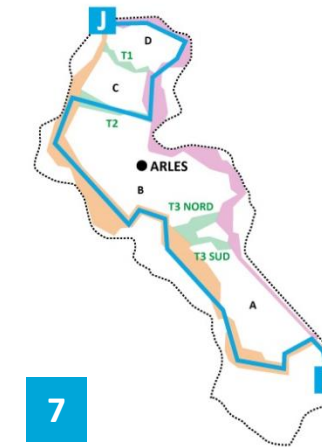
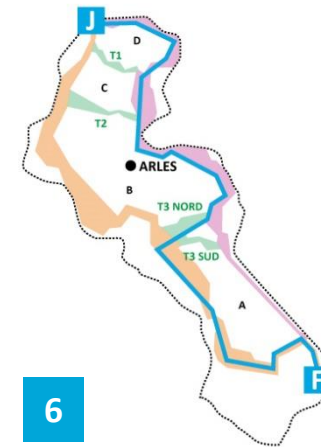
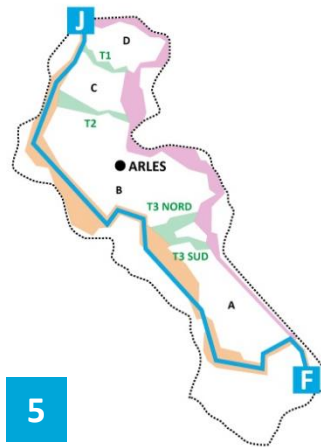


5 - OUEST ENTIER

6 - OUEST A > T3 NORD > EST B > C > D

7 - OUEST A > B > T2 > EST C > D

8 - OUEST A > B > C > T1 > EST D



5 La suite du projet

.....

La poursuite de la concertation

La concertation préalable auprès du public du 12/02 au 7/04/24

En présence d'un commissaire enquêteur



Les réunions publiques :

- Réunion d'ouverture le 15 février à Jonquières Saint Vincent
- Réunion de clôture le 4 avril à Fos sur Mer

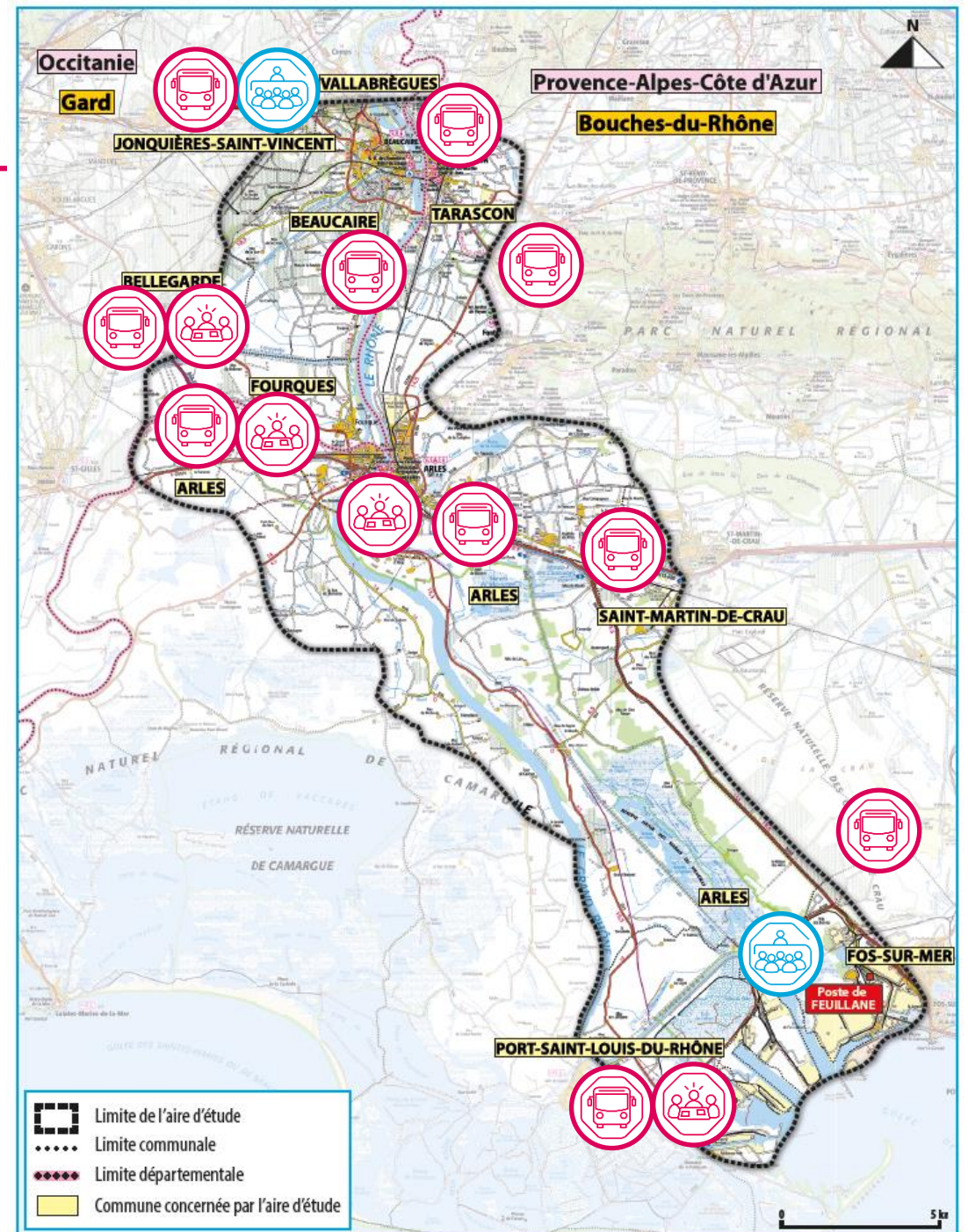


Ateliers thématiques :

- Le 6 mars à Bellegarde
- Le 14 mars à Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Le 19 mars à Fourques
- Le 21 mars à Arles



Débats mobiles



La concertation préalable auprès du public du 12 février au 7 avril 2024

Ouverture d'un site interactif le 12 février :

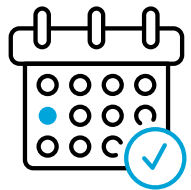
<https://www.rte-france.com/creation-ligne-fos-jonquieres>



- Information grand public via flyer dans les boîtes à lettre de l'aire d'étude avec QR code, code donnant accès au site, e-mails, SMS.
- Affichage sur des panneaux d'information des 10 communes de l'aire d'étude, et commerçants.



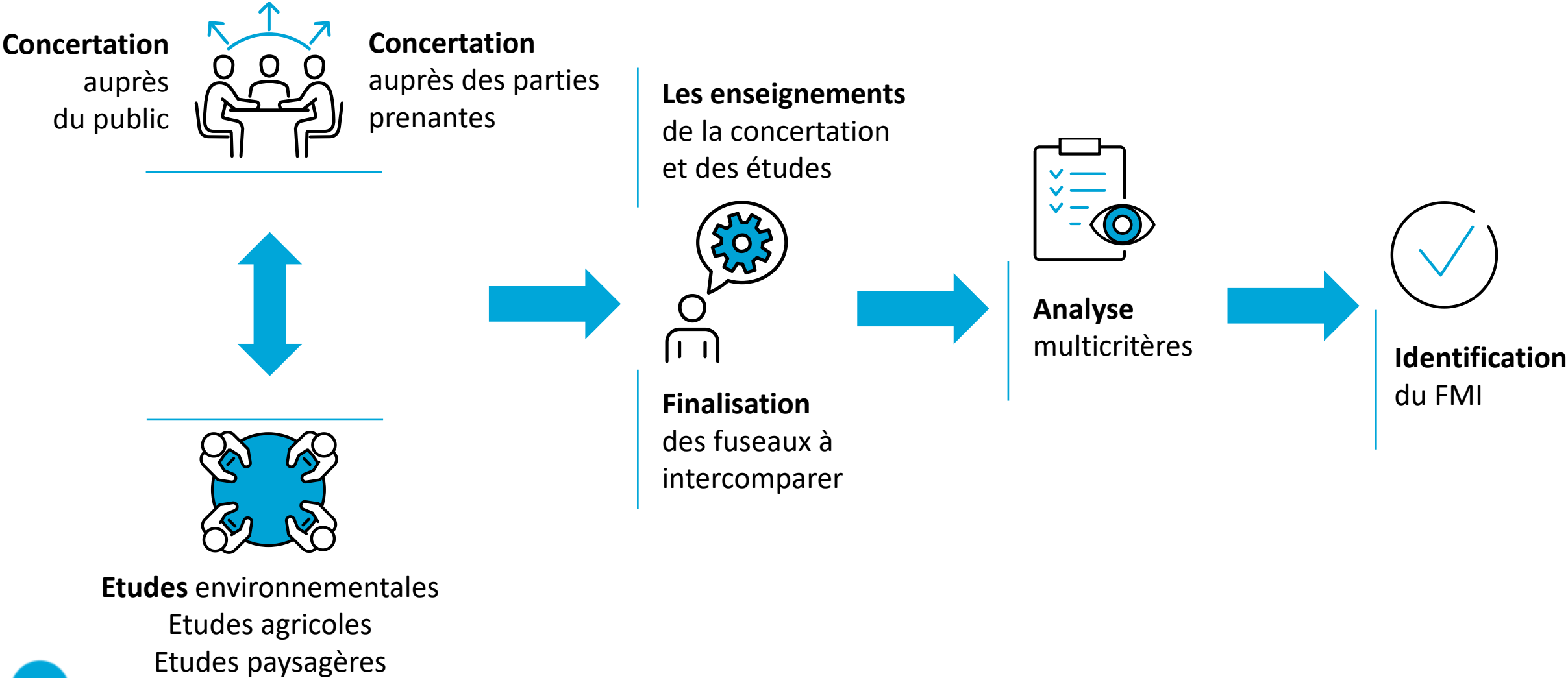
- Des réunions d'information à la demande, en particulier des communes, vers le monde agricole, les CIQ, ...



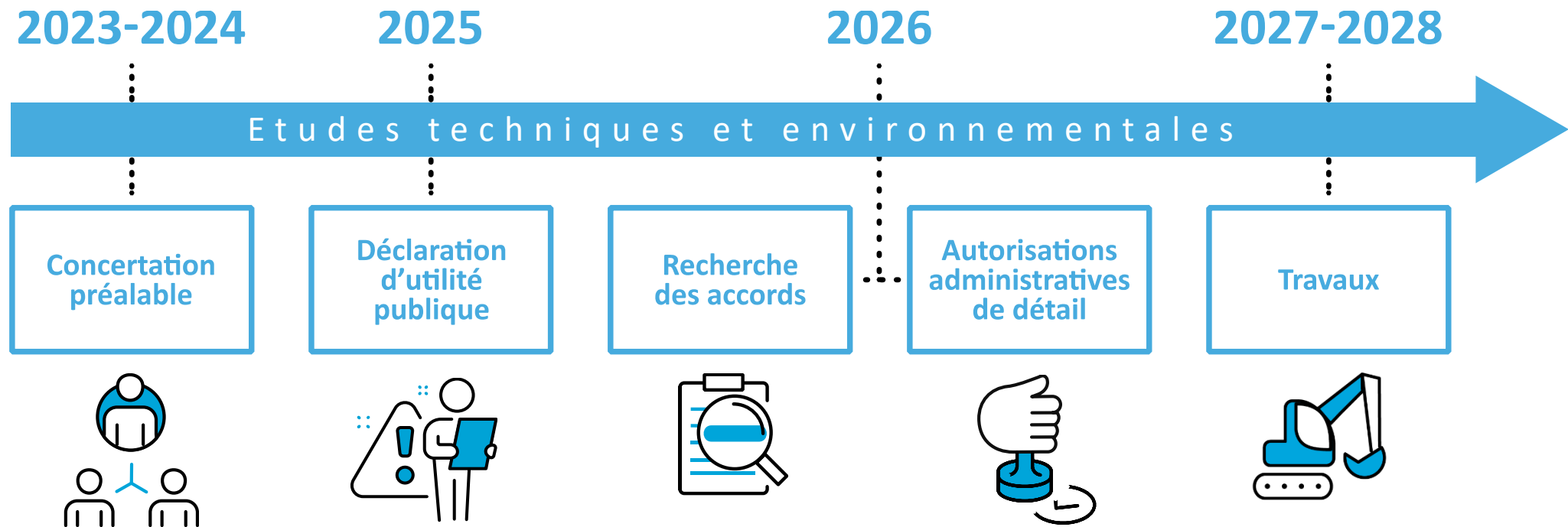
- Des permanences seront également proposées, en cours de finalisation

Un bilan de la concertation sera établi par le commissaire enquêteur et rendu public.

Comment sera défini le fuseau de moindre impact ?



Les grandes étapes du projet

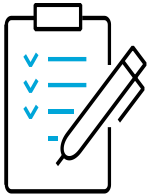


*La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'ENR ouvre la possibilité d'être dispensé, à titre exceptionnel, d'évaluation environnementale sur des sites dont la liste sera fixée par un décret. Dans ce cas, une analyse des incidences notables de ces projets sur l'environnement. Cette dispense est accordée par le ministre chargé de l'environnement après qu'il en ait informé la Commission européenne.

** Cette même loi permet une dispense d'APO pour les projets faisant l'objet d'une demande de déclaration d'utilité publique ou d'une autorisation environnementale.

Mesures d'accompagnement

- **Accompagnement pour la création des nouvelles lignes aériennes 400kV**



Plan d'accompagnement de projet dit PAP (contrat de service public entre l'Etat et RTE), estimé à ce jour entre 10 et 12 millions d'€ pour les communes, communautés de communes, ...

- **Indemnisations**

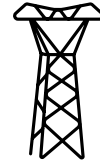


Indemnisation du préjudice visuel pour les propriétaires d'habitation (contrat de service public entre l'Etat et RTE)



Conventionnement et indemnisation des propriétaires et exploitants liés aux travaux réalisés sur le réseau aérien RTE (Protocole « Passage de lignes électriques en milieu agricole » de 2018 signé par l'APCA, la FNSEA, ENEDIS, RTE et le SERCE)

- **Taxes**

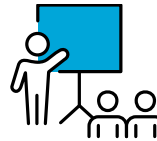


Imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes dite taxe pylônes, pour les communes (art. 1519A code général des impôts), 6140€ par pylône et par an, réévalué chaque année.

- **Des retombées liées aux travaux**



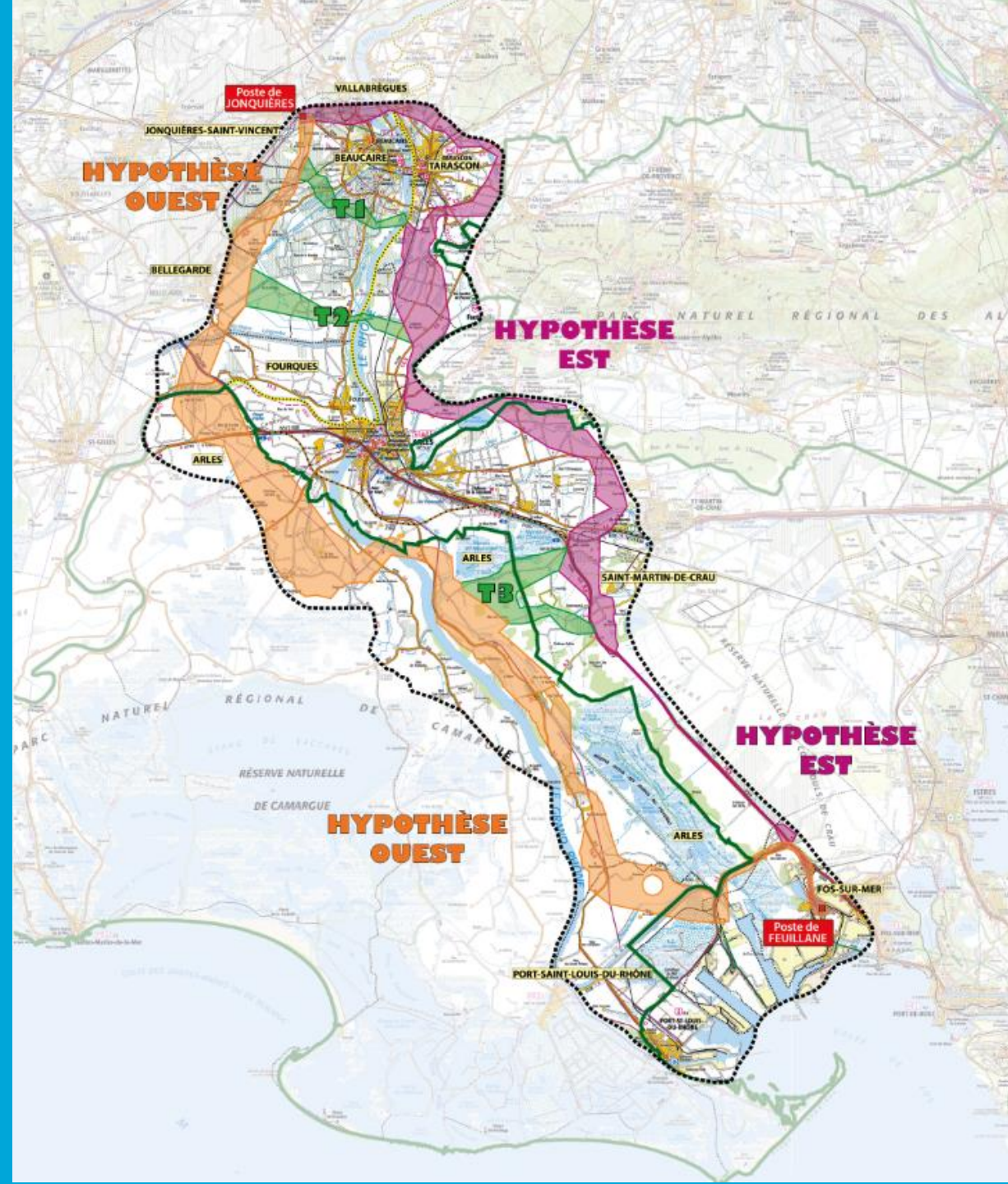
Retombées économiques directes globalement estimées à 25% du montant des commandes travaux



Insertion des personnes éloignées du travail

Échanges sur hypothèses de fuseaux et la concertation préalable

.....





Le réseau
de transport
d'électricité

Merci de votre participation

